



Vous êtes supporter,
nous aussi.

Situation du football professionnel français

Saison 2005/2006



Introduction

Le football français passe au vert

Le football professionnel, fidèle à ses engagements de transparence, présente année après année un rapport regroupant une présentation générale et les données chiffrées de la DNCG portant, aujourd'hui, sur la saison 2005/2006.

Le football professionnel peut une nouvelle fois être fier.

La Ligue 1 passe au vert

Après cinq saisons déficitaires, l'amélioration attendue s'est concrétisée de belle manière : le résultat net de la Ligue 1 est largement positif : + 28 millions d'euros (contre, pour la saison précédente: - 32 millions d'euros et pour celles d'avant : - 36, - 150, - 46, et - 53 millions d'euros).

Le niveau des droits TV (+ 180 millions d'euros, soit + 52 %), avec l'entrée en vigueur du nouveau contrat avec Canal+, est une des raisons de cette bonne santé retrouvée. Cette amélioration est également la conséquence d'une gestion prudente et raisonnable de ces ressources supplémentaires (la structure de la masse salariale notamment est restée stable).

Les capitaux propres (160 millions d'euros contre 112 la saison précédente) enregistrent une progression de + 42 %, ce qui devrait certainement favoriser les initiatives en matière d'investissement pour **la modernisation ou la construction de futurs stades**.



Lors de la saison 2005/2006, les clubs ont su accroître leurs profits et rendre, en même temps, le championnat plus attractif en investissant dans « l'actif » joueurs. Ils ont également consolidé la structure de leurs budgets : la saison passée, la masse salariale représentait 63 % du total produits. En 2005/2006, cette part est passée sous la barre des 60 %.

La Ligue 2 confirme son bilan positif

Aujourd'hui, nos clubs se portent bien. Et même très bien. En 2003/2004, la Ligue 2 enregistrait un déficit de 8 millions d'euros. Ce n'est plus le cas. L'embellie constatée en 2004/2005 avec un résultat net cumulé de + 5,5 millions s'est confirmée pour un second exercice consécutif (+ 5 millions d'euros).

Comme la saison passée, on peut se féliciter non seulement de la progression encourageante des recettes (+ 21 millions d'euros des produits compétition), mais également de leur bonne utilisation (investissements sur le poste joueurs) en même temps qu'une **maîtrise de la masse salariale** et une valorisation de la formation (la contribution mutation reste à un niveau élevé grâce aux transferts Ligue 2/Ligue 1). Pour leurs parts, les capitaux propres ont augmenté d'une saison sur l'autre de + 18 %.

Des perspectives encourageantes

Les budgets prévisionnels pour la saison 2006/2007 confirment cette **tendance positive** et traduisent la poursuite des progrès enregistrés à l'occasion de la saison 2005/2006. Parmi eux, citons :

- le maintien et l'arrivée de « stars » (Ribery, Juninho, Pauleta, Gallardo, Barthez, Micoud, Cissé...);
- le spectacle au rendez-vous (2,3 buts par match contre 2 la saison précédente);

- les affluences en progression de 11 % en 4 ans ;
- des audiences en hausse. A la 23^e journée de la saison actuelle, les audiences cumulées atteignent 65 millions de téléspectateurs sur Canal+ Premium. Pour sa part, le magazine « Téléfoot » enregistre une augmentation de 22 % sur deux ans ;
- une dizaine de projets de construction de nouveaux stades dans une phase souvent avancée d'élaboration ;
- le succès de l'appel d'offres sur les droits mobiles attribués en janvier 2006.

Mais le football professionnel n'est pas « riche »

Sur la saison 2005/2006, le chiffre d'affaires du football professionnel français (Ligue 1 + Ligue 2) dépasse la barre du milliard d'euros, grâce à une progression de + 27 % des recettes hors transferts. Toutefois, il n'en est pas moins vrai que le chiffre d'affaires de la Ligue 1 est le plus modeste des cinq grands championnats européens.

Quand le football professionnel français pèse 1 milliard d'euros, le football anglais pèse le double ! Pour leur part, les premières divisions espagnole, italienne et allemande ont déjà franchi chacun le cap de 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires. N'oublions pas que dans le « Top 20 » des clubs européens les plus riches, on ne trouve qu'un seul club français, Lyon, qui pointe à la 11^e place. Et quand on se penche de plus près sur la Ligue des Champions, on constate que le chiffre d'affaires moyen des clubs français est deux fois moins important que celui de leurs concurrents.

Poursuivre nos actions

Pour porter le football professionnel français au niveau de ses concurrents européens, nous devons encore accentuer nos efforts. Les chantiers sont importants et à la hauteur de nos ambitions.

Il conviendra très rapidement d'améliorer encore notre **parc de stades qui enregistre à ce jour un net retard** notamment par rapport à l'Angleterre et à l'Allemagne où les capacités et les affluences enregistrées sont deux fois plus importantes que les nôtres. De nouvelles réponses pour développer le confort, la sécurité et l'accueil des spectateurs devront être apportées. C'est précisément pour cela que le Ministre des Sports et le législateur ont accepté que les clubs puissent faire appel désormais à l'épargne publique.

Par la même occasion, et pour répondre à ces nouvelles exigences, de nouvelles recettes de billetterie, de marketing et de diffusion devront être recherchées.

En dépassant l'hexagone et en se plaçant dans le cadre d'une concurrence loyale avec les autres grandes nations européennes du football, il conviendra également de renforcer **notre position** dans les instances du football européen et continuer à convaincre les organes politiques de l'Union européenne du bien fondé de nos propositions, notamment sur la « transparence » (nécessité d'un **contrôle de gestion financière** des clubs au niveau européen), ou encore, sur la « **formation à la française** » (protection des pays formateurs).

Cette démarche volontaire nous conduira à relever les défis de la modernité et à répondre à la nécessité, toujours renouvelée, de nous adapter.

*Frédéric Thiriez
Président de la LFP*

Ici même, il y a un an, j'annonçais que le football professionnel français était sur la voie du redressement. Le pari est tenu : pour la première fois depuis six saisons, les clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 dégagent un résultat net positif de plus de 30 millions d'euros.

C'est évidemment un véritable motif de satisfaction, car cet assainissement couronne les efforts des dirigeants de clubs pour démontrer qu'il est possible de conjuguer à la fois une gestion rigoureuse et transparente et des performances sportives de qualité.

Pour y parvenir, l'entrée en vigueur du contrat de retransmission de la Ligue 1 avec Canal+ aura joué un rôle important : pour les clubs, en leur permettant de franchir le dernier palier qui leur manquait pour retrouver l'équilibre financier, mais aussi pour Canal+, qui, en versant une juste rétribution au football professionnel, a su tirer un formidable bénéfice de son investissement.

Ramener notre redressement financier à ce seul contrat serait toutefois réducteur. On a en effet connu des époques où la hausse des revenus se traduisait invariablement par des pertes équivalentes. Aujourd'hui, les présidents de clubs ont su faire montre de discernement en contenant dans les limites du raisonnable l'évolution de la masse salariale.

Notre action collective a aussi porté sur la réduction des charges sociales. De ce point de vue, la mise en œuvre en année pleine du droit d'image collective a eu un effet bénéfique à la fois sur le poids des charges et sur l'amélioration de l'attractivité de nos clubs confrontés à la concurrence internationale.

Enfin, le travail au quotidien de chacun de nos clubs s'est traduit par une amélioration sensible de la contribution des recettes hors transferts issus de l'exploitation de la compétition. Signe que les spectateurs, les téléspectateurs comme nos partenaires commerciaux apprécient toujours plus le spectacle que nous leur offrons.

Si notre présent s'est amélioré, l'avenir est prometteur. On note notamment une amélioration sensible des fonds propres des clubs, gage d'une plus grande solidité si demain nous étions confrontés à une mauvaise passe. De même, les budgets prévisionnels 2006/2007 laissent espérer que le résultat obtenu cette année puisse se transformer en tendance et faire entrer le football professionnel français dans un cercle vertueux qu'il recherche depuis plusieurs années.

J'aimerais aussi particulièrement souligner que ce retour aux bénéfices des clubs est non seulement le pilier sur lequel repose notre solidarité mais qu'il est le meilleur



garant de sa pérennité. Grâce à lui, les clubs professionnels ont reversé au football amateur (via le fonds d'aide à l'investissement) et aux autres disciplines sportives (via la taxe dite « Buffet » sur les droits audiovisuels) plus de 70 millions d'euros. Dans le même temps, l'écart entre le plus petit et le plus gros budget de clubs en Ligue 1 comme en Ligue 2 a été réduit. Quand nous gagnons, tout le monde gagne.

Si nous nous félicitons de notre assainissement, nous savons qu'il nous faut encore beaucoup œuvrer pour conforter notre situation. Surtout, il nous faut garder à l'esprit notre but ultime car, tous ces résultats n'auraient aucun sens s'ils n'étaient mis au service d'une ambition : offrir aux amoureux du jeu le meilleur du football.

Gervais Martel
Président de l'UCPF

Dans le rapport sur la situation du football professionnel français de la saison dernière était fait état d'un monde footballistique idéal, dans lequel nos représentants nationaux obtiendraient des résultats aussi bien sportifs que financiers.

Il serait ainsi tentant de prétendre que cet idéal semble atteint sur le terrain financier, à l'heure où les comptes des clubs de Ligue 1 dégagent, en cumulé, un bénéfice net pour la première fois depuis la saison 1999/2000 et où les clubs de Ligue 2 confirment leur retour à la rentabilité.

Certes, cette tendance générale (la contribution compétition des clubs devient positive en Ligue 1 et poursuit son redressement en Ligue 2), qui se traduit par un résultat bénéficiaire, mérite d'être saluée. Elle apporte une contribution importante à l'amélioration de l'image générale du football. De plus, la rentabilité des clubs était une condition préalable essentielle à un développement équilibré du football, en ce sens qu'elle leur permet de restaurer leur marge de manœuvre financière (consolidation des fonds propres, possibilité d'investissements en joueurs et/ou infrastructures, possibilité de distribution de dividendes aux actionnaires, etc.). A l'issue de la saison 2005/2006, 16 clubs de Ligue 1 et 17 clubs de Ligue 2 affichent ainsi un résultat net positif.

L'analyste avisé doit-il dès lors continuer à stigmatiser les quelques clubs déficitaires, féliciter les

actionnaires des clubs rentables pour leurs résultats ou, au contraire, les blâmer pour leur frilosité (car finalement l'essentiel dans le sport de compétition ne serait-il pas le meilleur résultat sportif possible) ?

Les gestionnaires des clubs ont toujours eu pour souci d'ajuster leurs dépenses à un montant de recettes pour l'essentiel prévisible (droits TV pluriannuels, abonnements, sponsoring, etc.).

L'histoire récente du football professionnel français révèle que la rupture de cet équilibre relève avant tout de la stratégie et de la gestion du risque par chacun des clubs et de ses actionnaires. A ce titre, les déficits réalisés les saisons précédentes par les clubs de football résultaient souvent de la volonté de bâtir rapidement une équipe compétitive ou d'une stratégie d'image et de communication globale de l'actionnaire au travers du football. Et, jusqu'à présent, les conséquences financières de ces décisions ont toujours été assumées par les actionnaires, le plus souvent en accord avec les prévisions fournies par les clubs et présentées à la DNCG. Les comptes dits « déficitaires » n'étaient donc pas forcément à blâmer.

Dans un contexte différent, les prévisions fournies pour l'exercice 2005/2006 se seront, au final, révélées d'une justesse et d'une cohérence satisfaisantes dans l'ensemble, en Ligue 1 comme en Ligue 2 (cf. document relatif aux comptes prévisionnels dans le rap-



port DNCG). Cette bonne anticipation d'ensemble des budgets des clubs, bâtis dans une optique prudente, est un autre élément allant dans le sens d'une gestion budgétaire fiable et sécurisante.

Au final, le retour aux bénéfices du football professionnel français pour la saison écoulée, ainsi que le prévisionnel bénéficiaire annoncé pour 2006/2007, ne peuvent être perçus comme les indicateurs manifestes d'un retour durable au profit, comme ce pourrait être le cas pour un secteur d'activité « classique » en phase de retournement. Les appels d'offres sur les droits TV des championnats de Ligue 1 et Ligue 2, les stratégies sportives des clubs, les bénéfices extra-sportifs que certains actionnaires peuvent retirer du football sont autant de facteurs de risques pouvant remettre en cause l'équilibre actuel. Le rôle de la DNCG sera ainsi de continuer de veiller à la correcte appréciation du risque par les décideurs et au respect des engagements financiers liés à leur stratégie.

*François Ponthieu et
Richard Olivier, pour la DNCG*

Sommaire

1. UN FOOTBALL PROFESSIONNEL DE PLUS EN PLUS SOLIDAIRE
2. LE FOOTBALL PROFESSIONNEL AU SERVICE DE SON PUBLIC
3. LE PLUS GRAND SPECTACLE FRANÇAIS
4. UNE LIGUE PROFESSIONNELLE ET EFFICACE
5. UN FOOTBALL PROFESSIONNEL DYNAMIQUE ET À NOUVEAU BÉNÉFICIAIRE



Crédit : HAC/photo E. Lelaidier - www.infoceane.com

Un football professionnel de plus en plus solidaire

1

1. UN EFFORT DE SOLIDARITÉ EXEMPLAIRE

LA LFP ACCENTUE ENCORE SON EFFORT POUR LE FOOTBALL AMATEUR

LES CLUBS PROFESSIONNELS INTERVIENNENT AUSSI DE MANIÈRE IMPORTANTE POUR LE FOOTBALL AMATEUR

LA LFP SOUTIENT TOUJOURS PLUS LES AUTRES DISCIPLINES SPORTIVES

2. UN ENGAGEMENT HUMANITAIRE ET CITOYEN

LE FOOTBALL PROFESSIONNEL DÉVELOPPE UNE ACTION FORTE ET ORIGINALE POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES JEUNES

LA LFP CONTINUE À APPUYER DE NOMBREUSES ACTIONS HUMANITAIRES

LES CLUBS MÈNENT DE NOMBREUSES INITIATIVES À TITRE INDIVIDUEL

Un effort de solidarité exemplaire

LE FOOTBALL PROFESSIONNEL SOUTIEN MASSIVEMENT LE SPORT AMATEUR, À HAUTEUR DE PRÈS DE 70 MILLIONS D'EUROS PAR AN. LA LFP VERSERA PRÈS DE 30 MILLIONS D'EUROS AU FOOTBALL AMATEUR EN 2007/2008, LES CLUBS PROFESSIONNELS CONTRIBUANT POUR LEUR PART À HAUTEUR DE 7 MILLIONS D'EUROS ANNUELS, AU TRAVERS DES REDEVANCES VERSÉES AUX ASSOCIATIONS ET DES INDEMNITÉS DE PRÉ-FORMATION. LE FOOTBALL PROFESSIONNEL CONTRIBUE ÉGALEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES AUTRES DISCIPLINES SPORTIVES : LA LFP A AFFECTÉ 32,4 MILLIONS D'EUROS AU CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT EN 2005/2006.

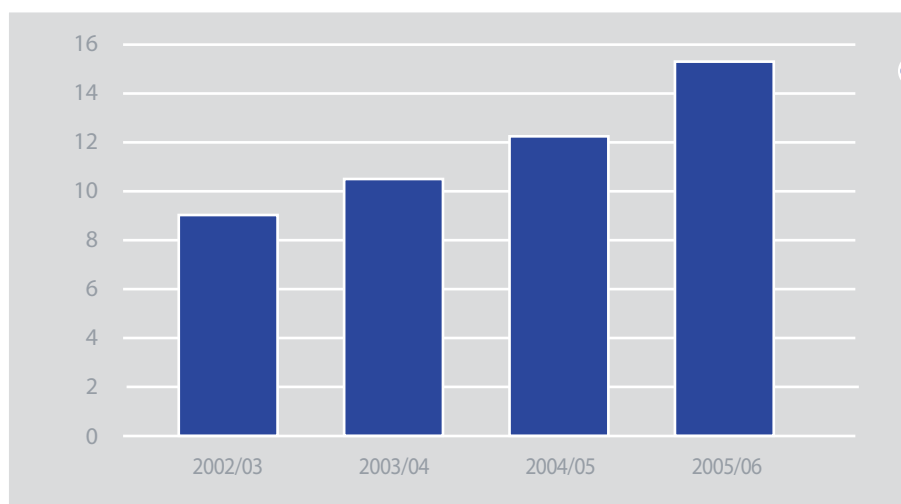
La LFP accentue encore son effort pour le football amateur

Dans un esprit de solidarité et d'entraide, le football professionnel français donne au football amateur les moyens de se développer un peu plus chaque jour. Entre les saisons 2002/2003 et 2005/2006, les sommes versées par la LFP au Fonds d'Aide à l'Investissement (FAI), dans le cadre du protocole entre la Ligue et la Fédération Française de Football, ont augmenté de 67 %. Depuis 2005/2006, la contribution annuelle du football professionnel au FAI s'établit à 15,2 millions d'euros.

Le Fonds d'Aide à l'Investissement contribue au déclenchement ou à l'accélération de projets indispensables au développement du football amateur en



matière notamment d'accueil et de sécurité des joueurs : réfection de terrains, création d'aires de jeu en synthétique, installation d'éclairages, mise en conformité, vestiaires-douches, sanitaires, clôtures, foyers d'accueil...



● Montant de l'aide versée au titre du fonds d'aide à l'investissement

28,7 MILLIONS D'EUROS
VERSÉS DIRECTEMENT
PAR LA LFP AU FOOTBALL
AMATEUR EN 2007/2008

Depuis la saison 2001/2002, 2 594 dossiers ont ainsi été subventionnés pour un montant total de 33 millions d'euros. Jouant à plein son effet de levier auprès des collectivités, le FAI avait permis d'obtenir 387,5 millions d'euros de réalisations (en date de mars 2006).

A ce dispositif vient s'ajouter une contribution de plus de 9 millions d'euros en 2005/2006, qui s'établira à 13,5 millions d'euros en 2007/2008 :

- 3 millions d'euros versés au titre notamment des levers de rideau et du championnat National ;
- de nouvelles aides ciblées et citoyennes, à hauteur de 2,5 millions d'euros en 2005/2006, 4,5 millions d'euros en 2006/2007 et 6 millions d'euros en 2007/2008 (la LFP aidera au recrutement de cent cinq responsables techniques départementaux chargés du football des plus jeunes, soutiendra les Districts et les Ligues dans la lutte contre les incivilités et le développement du football féminin et apportera son soutien aux championnats nationaux seniors) ;
- le financement des sélections des jeunes et des espoirs, dans la limite de 2,5 millions d'euros en 2005/2006, 2,8 millions d'euros en 2006/2007 et 3,1 millions d'euros en 2007/2008 ;
- 1,4 million d'euros annuels pour le financement des centres de pré-formation et de l'INF Clairefontaine.



5 MILLIONS D'EUROS DE REDEVANCES VERSÉES PAR LES SA AUX ASSOCIATIONS SUPPORTS

Les clubs professionnels interviennent aussi de manière importante pour le football amateur

Les clubs professionnels contribuent également au développement du football amateur au travers des indemnités de pré-formation. Les clubs et districts amateurs reçoivent ainsi chaque année environ 2 millions d'euros des clubs professionnels. De plus, les clubs professionnels contribuent au développement du football amateur au travers de leurs propres sections amateurs. A titre d'exemple, les redevances versées par les SA sportives aux associations supports pour l'utilisation des marques, logos et signes distinctifs s'élevaient à 5 millions d'euros pour la saison 2005/2006.

Enfin, en participant à la Coupe de France, les clubs professionnels contribuent aux recettes de la compétition, et ce au profit des clubs amateurs qui voient leurs exploits récompensés financièrement, et de la FFF.

La LFP soutient toujours plus les autres disciplines sportives

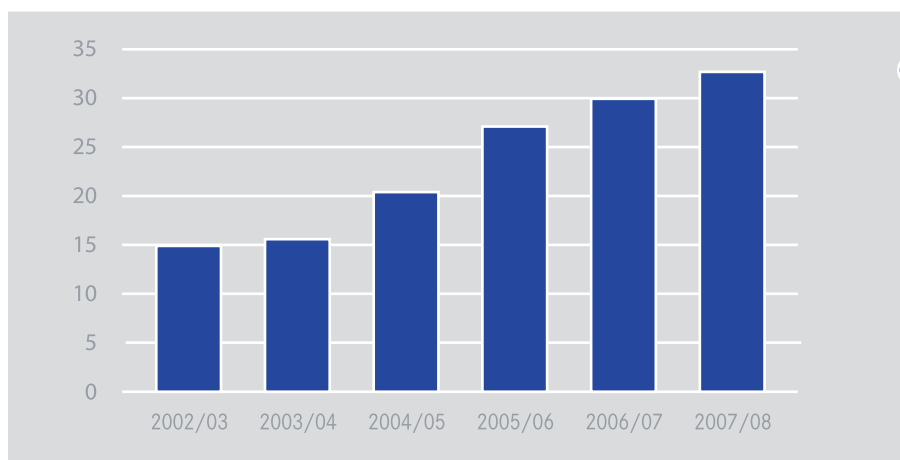
Le soutien du football professionnel aux autres disciplines sportives se traduit par une contribution au Centre National de Développement du Sport (CNDS). La LFP a ainsi versé 32,4 millions d'euros au titre de la saison 2005/2006.

Pour financer son action, le CNDS dispose également des prélèvements sur la Française des jeux.

UN SOUTIEN ANNUEL AUX AUTRES DISCIPLINES SPORTIVES QUI A ATTEINT 32,4 MILLIONS D'EUROS EN 2005/2006

Les sommes versées par la LFP ont ainsi contribué à financer :

- les projets de 45 000 associations locales ;
- la politique des fédérations sportives, notamment



Évolution du soutien aux autres disciplines sportives

Le CNDS

Depuis le 31 décembre 2005, le FNDS a laissé place au Centre national pour le développement du sport (CNDS), un nouvel établissement public placé sous la tutelle du Ministre des Sports chargé de fixer ses orientations. Trois missions lui ont été affectées : le développement de la pratique sportive par tous les publics, l'aménagement du territoire dans le domaine sportif et la promotion du rayonnement international du sport français. (par le financement des actions du CNOSF et la mise en œuvre du programme national de développement du sport 2006/2008).



en matière de prévention par le sport, de protection des sportifs et de promotion des métiers du sport ;

- des rénovations et constructions d'équipements (INSEP, CREPS, remise en état des installations sportives endommagées à la suite d'évènements imprévus comme l'explosion de l'usine AZF à Toulouse) ;
- le programme national de développement du sport, qui a pour ambition de développer la pratique sportive pour le plus grand nombre, de mieux préparer les élites sportives pour les grandes compétitions et de renforcer le rayonnement sportif international de la France.



LE FINANCEMENT
DE PROJETS DE PLUS DE
45 000 ASSOCIATIONS

UN SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS ET AUX PROJETS
DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DANS TOUS TYPES
DE SPORTS



Un engagement humanitaire et citoyen

**Un football professionnel développe
une action forte et originale pour l'éducation
et la formation des jeunes**

En 2006/2007, la Ligue a renforcé son engagement aux côtés de l'Agence pour l'Education par le Sport, à travers le programme EDUCAFOOT destiné à soutenir et encourager les meilleures initiatives d'insertion sociale par le football. Parmi les associations mises à l'honneur : l'Olympique Héninois, la Jeunesse

**UN ENGAGEMENT POUR L'ÉDUCATION
À TRAVERS LE PROGRAMME
EDUCAFOOT**

Sportive Seynoise et l'Union Sportive de Cannes La Bocca, qui œuvrent pour la réinsertion professionnelle des jeunes en difficulté ; l'ESC du MELDA et l'association Grigny Jeune Espoir, qui luttent contre les dis-



criminations ; mais aussi la maison d'arrêt de Valenciennes qui travaille à la réinsertion des détenus à travers la pratique de l'arbitrage, et l'Avant-garde Laïque de Fougères qui organise chaque année le « Mondialito », où trente-deux clubs bretons disputent le temps d'un week-end leur « Coupe du Monde ».

Cette saison, huit associations sont mises à l'honneur à Bordeaux, Lens, Nice, Marseille, Paris, Rennes, Troyes, Valenciennes et soutenues par la LFP.

UN SOUTIEN RÉCURRENT DE LA LFP ET DES CLUBS À DE NOMBREUSES ACTIONS HUMANITAIRES

La LFP continue à appuyer de nombreuses actions humanitaires

- La LFP soutient différentes associations. En 2005/2006, la LFP aura versé 172 000 euros à différentes œuvres.
- La LFP et les clubs professionnels se sont associés à l'élan de solidarité vis-à-vis des sinistrés du tsunami en Asie du Sud-Est en versant une contribution globale de près de 1 million d'euros dans le cadre du mouvement de solidarité organisé par le Ministre des Sports Jean-François Lamour. Le football professionnel a été de très loin le premier contributeur sportif de l'opération « Pour faire gagner la vie en Asie » qui a permis de récolter, au total, un peu plus de 1,3 million d'euros, reversés aux associations ou coordination d'associations humanitaires partenaires de l'opération (Coordination Sud, Croix-Rouge française, UNICEF, Sport Sans Frontière).
- Depuis la saison 2005/2006, la LFP accompagne l'Unicef dans la lutte pour la protection de l'enfance. En décembre 2006, les clubs de Ligue 1 ont mis aux enchères les maillots de leurs joueurs au profit de l'Unicef. Leur don a contribué à financer une vaste campagne de vaccination contre la rougeole auprès de 9 millions d'enfants.
- Le Téléthon fait également partie des initiatives soutenues par la LFP, qui y participe chaque année et dont elle est l'un des fondateurs. La LFP a ainsi versé 230 000 euros sur les cinq dernières années.
- De plus, les clubs, dans le cadre du Challenge Officiel du Fair-Play organisé conjointement par la LFP et l'UCPF, reversent à des projets associatifs les montants des amendes collectées tout au long de la saison. Depuis 1995, près de 1 million d'euros a été ainsi versé. A titre d'exemples, on peut citer le soutien à Enfants du monde, Transforme (l'Association Fédérative Française des Sportifs Transplantés et Dialysés), l'AIRG (Association pour l'Information et la Recherche sur les maladies rénales Génétiques), Foot Citoyen, Les Paralysés de France, Verseau (association qui soutient les victimes de maladies ou accidents graves), Culture Foot Solidaire (mise en réseau de différents acteurs dans le but de stabiliser le jeune footballeur africain et accompagner son intégration socio-sportive en France), ou encore Cecifoot.

Les clubs mènent de nombreuses initiatives à titre individuel

A ces actions, viennent s'ajouter les nombreuses opérations menées par les clubs à titre individuel : intégration, lutte contre le racisme, soutien aux associations locales (...), la politique sociale des clubs professionnels s'est développée au cours des dernières années. Le football professionnel encourage désormais un véritable travail de fond, en relation notamment avec les structures locales et les éducateurs sociaux, pour faire du sport un vecteur majeur d'intégration. Avec une volonté commune de mettre en place des opérations pérennes, les clubs développent différentes initiatives :

- organisation de stages en période de vacances scolaires ;
- organisation de tournois de quartiers ;
- mise en place de partenariats avec des classes scolaires ;
- participation au financement de complexes sportifs ;
- parrainage de programmes d'éducation et d'insertion par le sport ;
- mise en place de suivi scolaire ;
- implication des familles ;
- mise à disposition de places de match aux associations locales...

Quelques actions en chiffres

- 10 000 jeunes et une quarantaine d'éducateurs chaque année pour les actions citoyennes du LOSC.
- 500 enfants et pré-ados pour un tournoi au cœur du stadium à Toulouse, en aboutissement du programme « Jouons ensemble » et près de 6 500 enfants mobilisés dans le cadre du programme « Jeunes supporters citoyens du TFC ».
- 50 000 enfants concernés par les opérations de la Fondation PSG depuis sa création en septembre 2000, 1000 stages de foot offerts à des enfants qui ne partent pas en vacances. 50 jeunes ont également vu leur préparation au Brevet d'Etat prise en charge par la Fondation.
- 700 enfants non licenciés des quartiers sensibles du Havre encadrés par plus de 40 éducateurs dans le cadre de l'opération « HAC mon parrain ».
- 1 200 enfants encadrés par 45 éducateurs dont 5 vacataires de l'OL pour les animations de « sport dans la ville », association soutenue par l'Olympique Lyonnais.
- Un complexe de 8 000 m² (coûtant 3 millions d'euros) financé à 15 % par l'OL.
- 25 000 jeunes invités chaque saison par le club de Montpellier.
- 300 enfants des quartiers difficiles de Châteauroux coachés par les joueurs de la Berrichonne dans le cadre de l'opération « Faites du Foot ».



Crédit : HAC/photo E. Lelaidier - www.infoceane.com



Crédit : Berrichonne de Chateauroux



Crédit : HAC/photo E. Lelaidier - www.infoceane.com



Crédit : Berrichonne de Chateauroux



Crédit : Berrichonne de Chateauroux



Le football professionnel au service de son public

2

1. MIEUX CONNAÎTRE NOTRE PUBLIC ET SES ATTENTES

L'INTÉRÊT DES FRANÇAIS POUR LE FOOTBALL AUGMENTE

LA PREMIÈRE GRANDE ÉTUDE SUR LE PUBLIC DES STADES DE LIGUE 1

2. SÉCURISER ET AMÉLIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC

UN EFFORT FINANCIER IMPORTANT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITÉS

UNE VIDÉOSURVEILLANCE SYSTÉMATISÉE

DE NOUVEAUX TEXTES DE LOI PLUS EFFICACES

UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR,
DE LA JUSTICE ET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES COMPORTEMENTS DANGEREUX
TOUJOURS D'ACTUALITÉ

TRAVAILLER AU CONFORT DES SPECTATEURS

CONTRIBUER À L'ANIMATION DES STADES

FAVORISER LA PERMANENCE DU SPECTACLE

Mieux connaître notre public et ses attentes

L'intérêt des français pour le football augmente

En juin 2006, la Ligue et l'UCPF ont mené une vaste enquête en collaboration avec l'institut d'études TNS Sport .

Les Français aiment le foot et l'écart se creuse avec les autres sports. L'intérêt spontané pour le foot s'est accru par rapport à 2005, séduisant près de la moitié des Français (45 % exactement). Le tennis et la Formule 1, qui accompagnent le football sur le podium des sports préférés des français, sont loin derrière,

LA PRÉFÉRENCE POUR LE FOOTBALL S'ACCROÎT ET IL EST DEVENU LE SPORT PRÉFÉRÉ DES FEMMES

avec respectivement 27 et 21 % des français intéressés (- 7 % pour le tennis et - 3 % pour la Formule 1 par rapport à 2005).

Dans ce contexte, la Ligue 1 est la compétition de clubs préférée des français.



La première grande étude sur le public des stades de Ligue 1

Les supporters sont 8 millions chaque année à remplir les stades de la Ligue 1. Afin de mieux les connaître, la Ligue a mené l'été dernier une vaste étude réalisée auprès de plus de 5 000 spectateurs dans les vingt clubs de Ligue 1, pour la première fois en France.

Un portrait du public de la Ligue 1

Ce sont surtout des passionnés, capables de parcourir de nombreux kilomètres pour soutenir leur équipe préférée, qui ne se contentent pas de vivre leur passion par procuration : 57 % d'entre eux citent le football comme l'un des principaux sports qu'ils pratiquent et 41 % sont licenciés.

La majorité des spectateurs de Ligue 1 est de sexe masculin (87 % des supporters), mais la proportion de femmes dans les tribunes peut varier du simple au triple. Le football est toutefois devenu le sport préféré des femmes (28 % déclarent s'y intéresser).

Les supporters sont relativement jeunes, (35 ans en moyenne). On se rend principalement au stade entre amis (64 % des spectateurs).



Les trois-quarts des spectateurs de Ligue 1 sont actifs et les trois catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les « professions intermédiaires », les « ouvriers » et « autres personnes sans activité professionnelle » (parmi lesquelles les étudiants).

Les supporters de Ligue 1 sont particulièrement fidèles à leur club. Les non abonnés soutiennent leur club depuis douze ans en moyenne tandis que les abonnés sont encore plus fidèles.

Les supporters non abonnés assistent en moyenne à un tiers des matches de leur équipe à domicile, soit six matches par saison.



Des supporters de la Ligue 1 très satisfaits

Les supporters français sont heureux de leur sort. 84 % d'entre eux sont satisfaits des jours et des horaires proposés pour les matches et se délectent du spectacle offert.

Les supporters sont satisfaits de la sécurité des stades, de la propreté des lieux, de l'attente aux guichets et aux entrées. Ils considèrent cependant que des

efforts particuliers devraient être fournis par les clubs de Ligue 1 en matière de confort des places, d'accès aux buvettes, de sanitaires et surtout de parkings. Même si les écarts sont faibles, les non abonnés sont généralement plus critiques que les abonnés sur ces thèmes.

Les supporters sont attentifs à l'accélération de l'effort de modernisation des stades.

Sécuriser et améliorer l'accueil du public

Les événements dramatiques survenus à l'issue de la rencontre PSG/Tel Aviv, le 23 novembre 2006, nous rappellent à quel point la lutte contre la violence et le combat contre le racisme et l'antisémitisme sont des priorités absolues.

Elles sont au cœur des préoccupations de la Ligue de Football Professionnel. A l'initiative du Président de la LFP, les premiers « Etats Généraux de la Sécurité » ont été organisés le 25 mars 2003 au Stade de France, et suivis de réunions régulières avec les Ministres de l'Intérieur, de la Justice et des Sports.

Un effort financier important des clubs et des collectivités

Les clubs professionnels font de gros efforts pour la sécurité : chaque saison, ils dépensent environ 16 millions d'euros pour financer les frais de stadiers, d'accueil, de contrôle, de sûreté médicale ou de police.

Les collectivités locales et les clubs ont également massivement investi (12 millions d'euros en cumulé) pour la vidéosurveillance.



Une vidéosurveillance systématisée

Ces dernières années, la LFP a durci ses exigences vis-à-vis des clubs en matière d'infrastructures et de sécurisation des enceintes. La Ligue a étendu l'obligation légale pour les clubs de Ligue 1 et Ligue 2 de se doter d'un système de vidéosurveillance. La mise en place a été achevée fin 2005. Aujourd'hui, tous les clubs de Ligue 1 et Ligue 2 en sont équipés. Par ailleurs, l'article 116 du règlement administratif de la Ligue a été modifié : les clubs sont désormais soumis à des sanctions en cas de mauvais entretien de leur système de vidéosurveillance allant de 1 000 euros d'amende en cas de non-teneur du registre des contrôles d'avant match jusqu'à 20 000 euros d'amende et un retrait d'homologation pour une installation défectueuse.

La loi n°2006-784 du 5 juillet 2006 relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives est d'ailleurs venue renforcer les règles prévues par la LFP.

Il est ainsi prévu que les personnes chargées de l'exploitation des systèmes de vidéosurveillance doivent s'assurer de son bon fonctionnement, préalablement au déroulement de la manifestation. La méconnaissance de cette disposition peut entraîner une amende de 15 000 euros.

Le dispositif législatif reprend en réalité les termes du règlement administratif de la LFP qui prévoit depuis la saison 2005/2006 l'obligation pour les clubs de s'assurer d'un fonctionnement optimal des installations de vidéosurveillance. Ils doivent à ce titre :

- disposer d'un contrat de maintenance avec un prestataire spécialisé ;
- procéder à des contrôles avant chaque rencontre et consigner le compte rendu de ceux-ci dans un registre prévu à cet effet.

De nouveaux textes de loi plus efficaces

En matière de lutte contre la violence, le Gouvernement a apporté son aide au football professionnel en adoptant les textes réclamés au plan répressif. Le 30 décembre 2004, un décret habilitait les préfets à prendre connaissance des listes des personnes interdites judiciaires de stade et à les transmettre aux Ligues et Fédérations. Trois mois plus tard, le décret du 4 avril 2005 autorisait les stadiers à procéder aux palpations de sécurité.

Dans la foulée, deux évolutions législatives majeures ont vu le jour en 2006 afin de lutter avec vigueur contre le hooliganisme et la violence dans les stades :

Des palpations de sécurité systématiques à l'entrée des stades

Le décret du 24 mars 2005 a donné la possibilité aux stadiers d'effectuer des palpations de sécurité à l'entrée des enceintes sportives. Cette possibilité, complémentaire des missions confiées aux forces de police, permet de systématiser les procédures de palpation avant les matches. Afin d'optimiser l'efficacité de cette mesure, la Ligue, avec le soutien du ministère de l'Intérieur et des clubs, a aussitôt mis en place

une formation des stadiers à la pratique des palpations au sein des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2.

Cette formation a été élaborée et dispensée par le ministère de l'Intérieur.

Des interdictions administratives de stades renforcées

Depuis la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme, les préfets peuvent prononcer, par arrêté motivé, des mesures provisoires d'interdiction de stades, pour à ce jour une durée maximum de trois mois, à l'encontre des individus dont le comportement constitue une menace à l'ordre public à l'occasion de manifestations sportives. Cette mesure a pour objectif de neutraliser de manière ciblée l'action des individus à l'origine des troubles dans les stades.

Une série de textes (décrets et circulaires) est venue préciser les modalités d'application des interdictions administratives de stades.

S'inscrivant dans le cadre de la police administrative, le préfet peut prononcer, par arrêté motivé, une mesure d'interdiction de stade à l'encontre des individus dont le comportement d'ensemble a constitué une menace à l'ordre public à l'occasion de manifestations sportives.

Une innovation : la dissolution des groupes violents

Le 5 juillet 2006, le législateur a adopté le texte relatif à la prévention des violences lors des manifestations sportives qui autorise, sous certaines conditions, la dissolution d'associations de supporters dont les membres commettent de façon récurrente des actes violents ou racistes. Le décret du 8 décembre 2006 est venu préciser de quelle manière la Commission nationale consultative de prévention des violences lors des manifestations sportives peut proposer la dissolution d'associations de supporters ou groupements de fait dont les membres commettent de façon récurrente des actes violents ou racistes.

Il convient de souligner que la menace de dissolution pèse sur les associations déclarées mais également sur les groupements de fait.

LES TEXTES RÉCLAMÉS
AU PLAN RÉPRESSIF
ONT ÉTÉ ADOPTÉS



Crédit : PSG

Une collaboration étroite avec les ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Jeunesse et des Sports

Tous les mois, les représentants des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Jeunesse et des Sports se réunissent à la LFP à l'initiative de la Commission Nationale Mixte de Sécurité et d'Animation des stades (CNMSA).

Au cours de la saison 2005/2006 on peut noter :

- La nomination d'un « Monsieur Football », Michel Lepoix, par le Ministre de l'Intérieur qui a permis une coopération plus efficace avec les Directions Départementales de la Sécurité Publique (DDSP) au plan local.
- L'élaboration et la publication du Guide méthodologique des infractions dans les stades. Ce document permet aux différents parquets de rendre des jugements plus homogènes et une plus grande efficacité concernant les interdits de stades par voie judiciaire.
- L'excellente collaboration avec la Direction centrale de la sécurité publique pour l'organisation des matches sensibles.

L'Observatoire de la Sécurité

La saison 2005/2006 a vu la création par la LFP de l'Observatoire de la Sécurité du Football professionnel. Le projet est piloté par la CNMSA et le Service Stades de la LFP assure sa mise en œuvre.

Le projet se découpe en trois phases :

- Phase 1 : mise en place des outils de collecte des informations
- Phase 2 : mise en place des outils de restitution de ces informations (indicateurs)
- Phase 3 : analyse des données

Aujourd'hui, la Phase 1 est achevée. La LFP s'appuie sur la remontée d'informations des délégués le soir des matches. Les directeurs de l'organisation et de la sécurité de chacun des clubs sont également mis à contribution ainsi que les représentants des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Jeunesse et des Sport.

La Phase 2 est en cours de finalisation. Chaque semaine des bilans sont établis et devront permettre de disposer de l'ensemble des données statistiques relatives à la sécurité du football professionnel.

La Phase 3 sera engagée parallèlement et devrait aboutir au terme de la saison 2006/2007 à la diffusion du premier rapport annuel de l'Observatoire de la Sécurité.

La lutte contre les violences et les comportements dangereux toujours d'actualité

En matière de lutte contre la violence et les comportements dangereux, la LFP fait preuve depuis 2003 de la plus grande fermeté.

Le montant des sanctions financières infligées aux clubs entre 2003/2004 et 2004/2005 pour mauvais comportement de leurs supporters (fumigènes, jets de projectiles) a été doublé sur décision du Conseil d'administration du 25 mai 2003.

En 2005/2006, 800 000 euros d'amendes ont été infligées et affectées au renforcement de la sécurité et de l'animation dans les stades (formation des stewards et des directeurs de sécurité, dotation du championnat de France des Tribunes, réparation des dégâts et indemnisation des victimes).

Mais les sanctions ne se limitent pas à des amendes. La Ligue a été ainsi amenée à prononcer régulièrement des matches à huis-clos.

Travailler au confort des spectateurs

La création de nouveaux stades répondant mieux aux besoins des spectateurs est une tendance lourde dans l'Europe d'aujourd'hui. Si la France a pris du retard en la matière (la Coupe du Monde 98 n'a pas apporté toutes les avancées qui auraient pu être espérées), des projets intéressants ont été réalisés depuis. Sur la période 2000/2005, sept stades ont été construits ou rénovés de manière conséquente : Nancy, Paris, Rennes, Sedan, Sochaux, Istres et Troyes. De nombreux projets sont en cours, sur lesquels nous revenons en partie 5.

Cette rénovation des stades s'accompagne de la création de nouveaux services à destination des spectateurs.

La technologie au service des spectateurs

Le football français a notamment vu ces dernières années l'apparition d'outils virtuels, utilisés principalement dans la billetterie. On peut citer l'exemple du Stade Rennais qui propose sur son site Internet une visite virtuelle de son stade, permettant au spectateur d'acheter sa place en ligne, de la localiser dans le stade et d'avoir un aperçu de la vision qu'elle offre du terrain.

Le TFC s'est lui équipé d'une « e-tribune » réservée aux spectateurs achetant leur place sur Internet.

De manière générale, les stades s'équipent de plus en plus de systèmes de contrôles d'accès modernes de façon à réduire les temps d'attente et faciliter les accès aux stades.



NOUVEAUX STADES ET NOUVEAUX SERVICES POUR LE PLAISIR DES SPECTATEURS

Contribuer à l'animation des stades

Pour insuffler de la joie dans les arènes de Ligue 1 et Ligue 2 et combattre la violence, la LFP a lancé le Championnat des Tribunes, en partenariat avec RTL et l'Union Syndicale des Journalistes Sportifs de France (USJSF), chargés de la notation des stades. Cette dernière prend en compte trois critères : l'animation, l'ambiance et la fidélité (taux de remplissage). A la clé, une dotation d'une valeur de 100 000 euros pour les trois premiers de la Ligue 1 et de 60 000 euros pour les trois premiers de la Ligue 2.

Favoriser la permanence du spectacle

Pour contenir le risque de dégradation des terrains et de reports de matches pendant l'hiver, la LFP mène une politique offensive en matière de protection des pelouses (les règlements de la Ligue ont d'ailleurs été modifiés en conséquence). Aujourd'hui, 27 clubs professionnels sont équipés d'un système de protection, ce qui a contribué à « sauver » 23 matches qui auraient été annulés les saisons précédentes dans des conditions identiques.

Outre le respect du calendrier, ces mesures de protection des terrains évitent une trop grande détérioration des pelouses et influent à la fois sur la qualité du jeu et la santé des joueurs, garantissant ainsi plus de spectacle et moins de blessures.



Le plus grand spectacle français

3

1. LIGUE 1

LYON CHAMPION DE FRANCE POUR LA CINQUIÈME ANNÉE
CONSÉCUTIVE

AFFLUENCES ET ABONNÉS

COUVERTURE TV

2. LIGUE 2

VALENCIENNES RETROUVE LA LIGUE 1

AFFLUENCES ET ABONNÉS

DES AFFLUENCES EN CONSTANTE PROGRESSION POUR LA LIGUE 2

UNE EXPOSITION MÉDIATIQUE ACCRUE POUR LA LIGUE 2

LA RÉPARTITION DES DROITS AUDIOVISUELS POUR LA LIGUE 2

3. COUPE DE LA LIGUE

NANCY RETROUVE L'EUROPE GRÂCE À LA COUPE DE LA LIGUE

UN NOUVEAU FORMAT POUR LA COUPE DE LA LIGUE 2007

COUPE DE LA LIGUE 2007 : UNE ÉDITION BIEN LANCÉE

4. TROPHÉE DES CHAMPIONS

5. COUPES D'EUROPE

LIGUE DES CHAMPIONS

COUPE UEFA

INDICE UEFA

Ligue 1

Lyon Champion de France pour la cinquième année consécutive

L'Olympique Lyonnais remporte un cinquième titre consécutif et rentre toujours plus dans l'histoire du football français, en établissant ainsi un nouveau record (qu'il codétenait jusqu'alors avec l'AS Saint-Etienne et l'Olympique de Marseille). En finissant deuxième, les Girondins de Bordeaux se qualifient pour la Ligue des Champions.

A deux journées de la fin, quatre équipes, Lille, Marseille, Rennes et Lens se tenaient en deux points



L'OLYMPIQUE LYONNAIS ENTRE DANS L'HISTOIRE

dans la course à la troisième place qualificative pour la Ligue des Champions. Au final, c'est le LOSC qui termine sur le podium du championnat.

811 buts ont été marqués cette saison, soit 2,1 buts par match, et c'est Pedro Miguel Pauleta qui termine meilleur buteur, avec 21 réalisations.



EQUIPE	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.
1. Lyon	84	38	25	9	4	73	31	42
2. Bordeaux	69	38	18	15	5	43	25	18
3. Lille	62	38	16	14	8	56	31	25
4. Lens	60	38	14	18	6	48	34	14
5. Marseille	60	38	16	12	10	44	35	9
6. Auxerre	59	38	17	8	13	50	39	11
7. Rennes	59	38	18	5	15	48	49	- 1
8. Nice	58	38	16	10	12	36	31	5
9. Paris	52	38	13	13	12	44	38	6
10. Monaco	52	38	13	13	12	42	36	6
11. Le Mans	52	38	13	13	12	33	36	- 3
12. Nancy	48	38	12	12	14	35	37	- 2
13. Saint-Etienne	47	38	11	14	13	29	39	- 10
14. Nantes	45	38	11	12	15	37	41	- 4
15. Sochaux	44	38	11	11	16	34	47	- 13
16. Toulouse	41	38	10	11	17	36	47	- 11
17. Troyes	39	38	9	12	17	37	47	- 10
18. Ajaccio	33	38	8	9	21	27	53	- 26
19. Strasbourg	29	38	5	14	19	33	56	- 23
20. Metz	29	38	6	11	21	26	59	- 33

Le nouveau trophée de la Ligue 1 Orange

Conçu comme une œuvre d'art par l'artiste franco-argentin Pablo Reinoso, ce trophée, qui sera décerné pour la première fois au champion de Ligue 1 Orange 2006/2007, est l'alliance de deux symboles forts : l'hexagone et le jeu.



L'hexagone, qui représente le symbole de la France partout dans le monde et qui est un identifiant très fort. Et le jeu, parce que nous fêtons en 2007 le 75^e anniversaire du championnat de France de football professionnel.

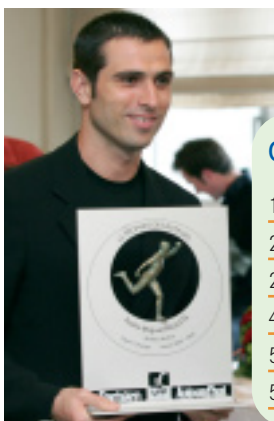
Ce trophée constitue un véritable lien entre le passé et le futur, une synthèse rare de modernité et de respect de la tradition sportive.

C'est pour cette raison qu'y sont gravés tous les clubs champions depuis 1932/1933, et pour cette même raison qu'une tournée des stades a été initiée, à l'occasion de laquelle un hommage est rendu aux joueurs qui ont été sacrés champions de France à travers toutes ces années.



Classement des buteurs en Ligue 1

1. Pedro Miguel Pauleta	PSG	21 buts
2. Peter Odemwingie	LOSC	14 buts
2. Fred	Olympique Lyonnais	14 buts
4. Daniel Cousin	RC Lens	13 buts
5. Luigi Pieroni	AJ Auxerre	12 buts
5. Sylvain Wiltord	Olympique Lyonnais	12 buts



Affluences et abonnés

La Ligue 1 Orange attire toujours plus de passionnés dans les stades

Les affluences de la Ligue 1 poursuivent leur progression. Avec près de 8,2 millions de spectateurs, record absolu, le championnat de France de Ligue 1 Orange poursuit sa croissance chaque année : il a attiré 22 % de fidèles supplémentaires en 5 saisons.

L'augmentation du nombre d'abonnés est, elle aussi, significative (+ 6,5 %), les 20 clubs de Ligue 1 totalisant désormais plus de 242 000 abonnés.

Avec plus de 21 500 spectateurs en moyenne par match, le taux de remplissage s'établit à 73 % sur 2005/2006 : la Ligue 1 est, de très loin, le 1^{er} spectacle sportif français en affluence moyenne.

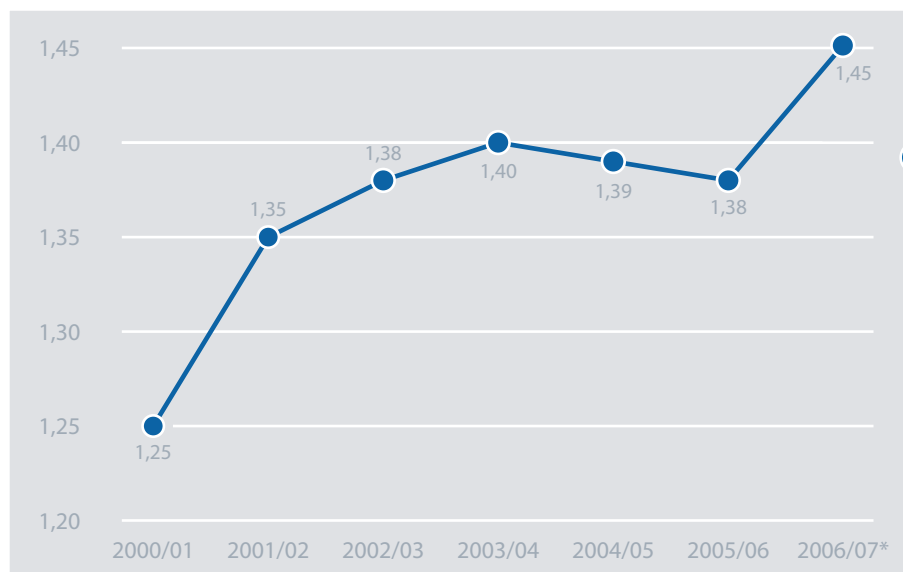
Couverture TV

Les audiences de Canal+ sont satisfaisantes et stables

Pour la 4^e année consécutive, l'audience cumulée des deux plus belles affiches de chaque journée de Ligue 1 Orange diffusées sur Canal+ dépasse la barre des 100 millions de téléspectateurs (105 millions de téléspectateurs). L'audience moyenne de ces deux matches se stabilise aux alentours de 1,4 million de téléspectateurs par match, alors même que les abonnés se voient proposer en plus une troisième affiche, le dimanche à 18 heures.

Lors de la saison 2005/2006, 5 matches ont franchi la barre symbolique des 2 millions de téléspectateurs, contre seulement 4 matches la saison passée : OM/PSG (J11), O Lyonnais/OM (J21), AS Saint-Etienne/OM (J12), AS Saint-Etienne/O Lyonnais (J18) et PSG/OM (J29) en dépit de sa diffusion à 17 h 00.

La case horaire du samedi à 17 h 15 se porte très bien avec une audience moyenne en hausse de + 3,8 % par rapport à la saison passée et + 7 % par rapport à la saison 2003/2004.



● Evolution de l'audience moyenne des matches de Ligue 1 sur Canal+ Premium en millions de téléspectateurs

* Après 25 journées.

Une répartition des droits audiovisuels solidaire

LA RÉPARTITION DES RECETTES ISSUES DE LA COMMERCIALISATION CENTRALISÉE PAR LA LFP DES DROITS AUDIOVISUELS REPOSE SUR DEUX PRINCIPES FORTS : SOLIDARITÉ ET COMPÉTITIVITÉ.

Solidarité

Le maintien d'une solidarité économique forte entre l'ensemble des clubs est le garant de la qualité des championnats professionnels organisés par la LFP.

Cette solidarité s'exprime tout d'abord entre les deux divisions, avec 81 % des recettes nettes attribuées à la Ligue 1 et 19 % à la Ligue 2, une fois retranché un montant forfaitaire de 100 millions d'euros alloué à la seule Ligue 1.

En répartissant à part égale 50 % du solde à répartir entre les 20 clubs de Ligue 1, le principe de solidarité joue là encore à plein. En Ligue 2, cette part s'élève même à 90 %, car

les clubs souhaitent pouvoir travailler avec un budget certain (les droits audiovisuels représentent 50 % des produits d'un club de Ligue 2 en 2004/2005).

Compétitivité

En Ligue 1 :

- 30 % du solde à répartir récompense la performance sportive sur la saison concernée (25 %) mais aussi sur la durée (5 % sur le classement moyen des 5 dernières saisons révolues), donnant ainsi une prime à la régularité sportive ;
- 20 % du solde à répartir récompense la notoriété des clubs, traduite par le nombre de diffusions télévisuelles sur les trois matches décalés par journée de championnat à la fois pour la saison en cours (15 %) et sur les 5 dernières saisons révolues (5 %) ;

- pour chacun des critères variables, le choix d'une échelle exponentielle privilégie significativement les clubs les mieux classés sur chaque critère. L'objectif visé est de permettre aux clubs qui représentent la France au niveau européen de bénéficier de moyens additionnels afin de faire progresser l'indice UEFA et permettre en conséquence dans l'avenir à plus de clubs français de jouer l'Europe. Au total, un club qui finirait à la première place sur l'ensemble des critères peut se voir attribuer – au mieux – le triple d'un club qui finirait à la 17^e place (dernier club non relégable) sur l'ensemble des critères.



Tableau de synthèse répartitions Ligue 1 - 2005/2006

	Répartition Part fixe		Classement sportif saison en cours		Classement sportif 5 ans révolus		Passage TV saison en cours		TV 5ans		TOTAL
Lyon	11 520 446	1	16 589 444	1	3 317 889	2	8 585 037	3	2 472 288		42 485 111
Bordeaux	11 520 446	2	14 423 600	8	1 188 910	6	4 783 290	5	1 845 576		33 761 842
Marseille	11 520 446	5	9 469 807	6	1 486 138	3	7 416 864	1	3 317 889		33 211 159
Lens	11 520 446	4	10 898 343	6	1 486 138	4	6 407 673	6	1 594 430		31 907 049
Lille	11 520 446	3	12 534 246	2	2 489 953	7	4 133 536	9	1 027 624		31 705 827
PSG	11 520 446	9	5 414 610	5	1 845 575	1	9 953 666	2	2 861 679		31 595 993
Monaco	11 520 446	10	4 700 342	2	2 489 953	5	5 536 727	4	2 135 891		26 383 380
Auxerre	11 520 446	6	8 237 120	2	2 489 953	10	2 661 223	7	1 377 845		26 286 612
Rennes	11 520 446	7	7 165 718	10	887 074	11	2 301 785	11	767 262		22 642 324
Nice	11 520 446	8	6 221 041	12	663 578	12	1 855 944	12	663 578		20 924 631
Nantes	11 520 446	14	2 684 264	9	1 027 624	8	3 324 801	8	1 188 910		19 746 084
Saint-Etienne	11 520 446	13	3 087 480	16	343 309	8	3 324 801	10	573 718		18 849 801
Le Mans	11 520 446	11	4 089 759	19	237 321	15	1 112 875	19	237 321		17 197 786
Sochaux	11 520 446	15	2 338 651	11	767 262	14	1 486 138	13	887 074		16 999 623
Nancy	11 520 446	12	3 559 818	20	205 064	18	718 876	20	205 064		16 209 338
Toulouse	11 520 446	16	2 027 599	18	276 491	12	1 855 944	16	368 654		16 049 196
Troyes	11 520 446	17	1 762 628	14	495 379	15	1 112 875	18	276 491		15 167 884
Strasbourg	11 520 446	19	0	13	573 718	18	718 876	14	495 379		13 308 483
Ajaccio	11 520 446	18	0	16	343 309	15	1 112 875	17	317 964		13 294 660
Metz	11 520 446	20	0	15	426 256	18	718 876	15	426 257		13 091 903

Ligue 2

Valenciennes retrouve la Ligue 1

Valenciennes Football Club est de retour en Ligue 1, accompagné par le CS Sedan Ardennes et le FC Lorient Bretagne Sud.

VALENCIENNES, SEDAN ET LORIENT
SUR LE PODIUM D'UNE LIGUE 2
TOUJOURS PLUS SUIVIE



EQUIPE	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.
1. Valenciennes	74	38	21	11	6	51	28	23
2. Sedan	71	38	19	14	5	50	32	18
3. Lorient	66	38	18	12	8	49	26	23
4. Caen	66	38	18	12	8	56	35	21
5. Dijon	60	38	16	12	10	47	32	15
6. Bastia	58	38	16	10	12	47	40	7
7. Le Havre	55	38	13	16	9	48	41	7
8. Créteil	54	38	13	15	10	46	33	13
9. Guingamp	50	38	12	14	12	36	32	4
10. Grenoble	48	38	12	12	14	42	45	-3
11. Gueugnon	48	38	11	15	12	29	37	-8
12. Montpellier	47	38	12	11	15	34	43	-9
13. Istres	47	38	12	11	15	33	45	-12
14. Reims	45	38	10	15	13	32	31	1
15. Châteauroux	44	38	10	14	14	48	48	0
16. Amiens	43	38	9	16	13	32	44	-12
17. Brest	42	38	9	15	14	34	48	-14
18. Clermont	38	38	10	8	20	34	59	-24
19. Laval	35	38	9	8	21	38	59	-21
20. Sète	23	38	4	11	23	31	60	-29

La Ligue 2 Orange a aussi son trophée

A l'issue de la saison 2005/2006, Valenciennes aura donc été le deuxième club à inscrire son nom sur le nouveau trophée de la Ligue 2. Correspondant à la volonté affichée par Frédéric Thiriez de moderniser le football français, ce Trophée évoque l'accession à la Ligue 1 à travers une figuration symbolique du ballon s'envolant vers le ciel. Pensé pour récompenser le podium des clubs promus, trois déclinaisons ont été créées : en or pour le Champion, en argent pour son dauphin et en bronze pour le troisième.

Ce trophée a été réalisé par Christian Biecher, designer travaillant aussi bien pour des projets d'architecture que de design, ayant réalisé des projets de Paris à Tokyo, et enseignant l'architecture à Paris, Weimar et New York.

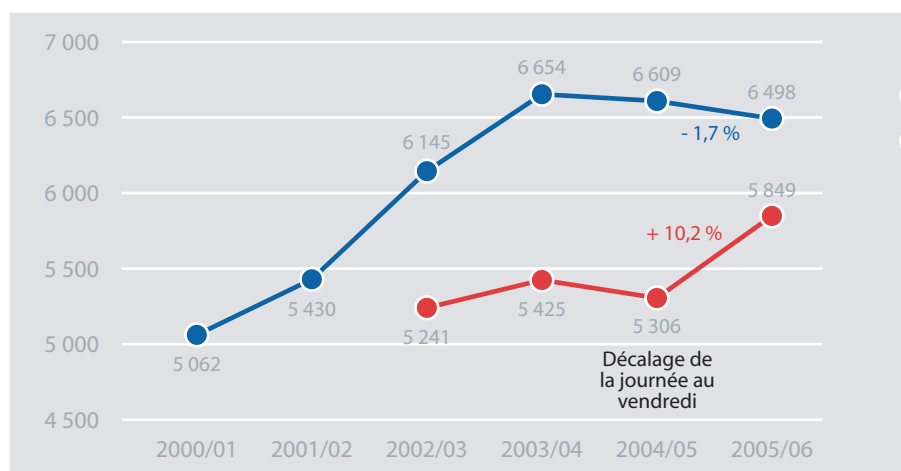


Classement des buteurs en Ligue 2

1. Jean-Michel Lesage	Le Havre AC	16 buts
1. Steve Savidan	Valenciennes FC	16 buts
3. David Amadou M'bodji	US Créteil Lusitanos	15 buts
4. Kandia Traoré	Le Havre AC	14 buts
5. Frédéric Fourret	Clermont Foot	13 buts
6. Guilherme Mauricio	Stade Lavallois MFC	13 buts

Des affluences en constante progression pour la Ligue 2

Si l'affluence cumulée de l'ensemble des clubs de Ligue 2 marque légèrement le pas depuis 2 saisons (- 1,7 % par rapport à la saison 2004/2005), la tendance générale reste très positive avec une augmentation de plus de 30 % de l'affluence lors des 5 dernières saisons. A la 19^e journée de la saison 2006/2007, on notait une progression de 1,5 %, avec 1 219 204 spectateurs.

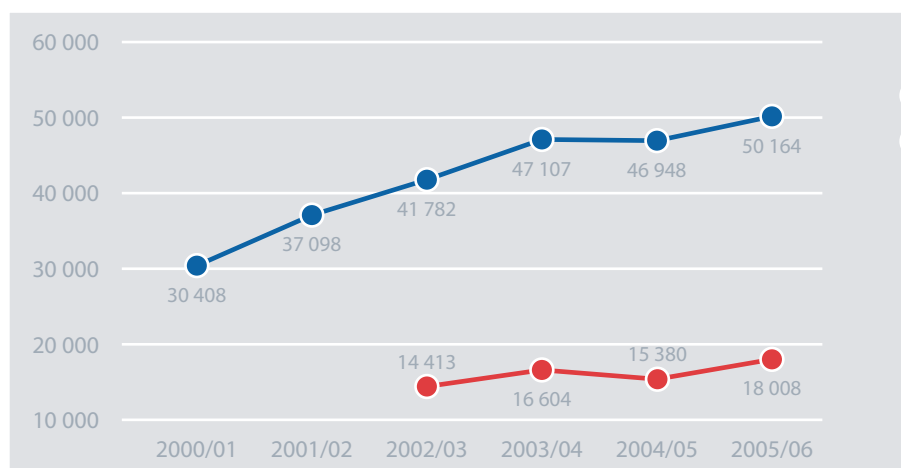


Evolution de l'affluence moyenne en Ligue 2 depuis 2000/01

- Ensemble des clubs de Ligue 2
- 8 clubs évoluant en Ligue 2 depuis 2002/2003

Les clubs présents en Ligue 2 depuis au moins 4 saisons consécutives ont, quant à eux, vu leur affluence cumulée progresser de 10,2 % par rapport à 2004/2005.

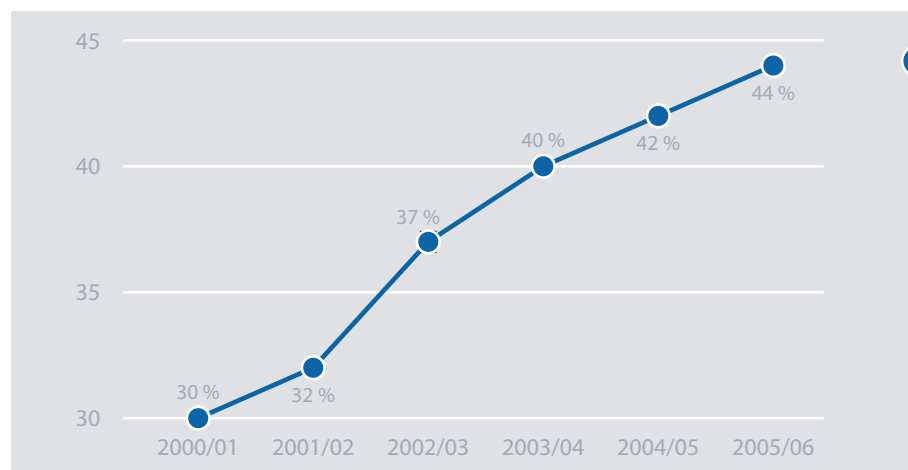
Le nombre d'abonnés pour la saison 2005/2006, en dépassant pour la première fois le seuil des 50 000, est en augmentation de 6,8 % par rapport à la saison 2004/2005. La progression est encore plus spectaculaire depuis 2000/2001, avec + 65 %. Les clubs évoluant en Ligue 2 depuis au moins 4 saisons ont vu leur nombre d'abonnés bondir de 17 % par rapport à 2004/2005. A la moitié du championnat 2006/2007, on comptait déjà 51 004 abonnés (+ 1,6 %). Les politiques de fidélisation des supporters mais également de recrutement de nouveaux supporters au moyen de tarifs très attractifs mis en place par certains clubs expliquent en partie cette évolution.



Nombre d'abonnés en Ligue 2 de 2000/01 à 2005/06

- Ensemble des clubs de Ligue 2
- 8 clubs évoluant en Ligue 2 depuis 2002/2003

Le taux de remplissage des stades de Ligue 2 poursuit sa hausse régulière, pour atteindre 44 % à l'issue de la saison 2005/2006, soit une hausse de 14 points en l'espace de 6 saisons. Ce taux est stable sur la première moitié de la saison 2006/2007.



Evolution du taux de remplissage en Ligue 2 depuis 2000/01

Vendredi, jour de Ligue 2 Orange

Historiquement jouée le samedi soir, de manière concomitante à la Ligue 1, la journée de Ligue 2 a été déplacée depuis le début de la saison 2004/2005 au vendredi soir. Décidée par le Conseil d'Administration de la LFP à l'issue d'une consultation des différents acteurs du football (joueurs, entraîneurs, partenaires commerciaux des clubs et spectateurs), cette démarche répond à une double volonté : différencier les deux Championnats professionnels et améliorer la couverture médiatique de la Ligue 2.

À l'issue de la saison 2004/2005 qui avait valeur de test, tous les acteurs du football – à l'exception des supporters ultras – se sont déclarés favorables au maintien de la journée au vendredi soir. L'heure du coup d'envoi des matches est décalée de 20 h 00 à 20 h 30 pour permettre aux supporters de se rendre plus facilement au stade.

	Saison 2003/2004 Affluence moyenne le samedi soir	Saison 2004/2005 Affluence moyenne le vendredi soir	Saison 2005/2006 Affluence moyenne le vendredi soir
Ensemble des clubs de Ligue 2	6 147 spectateurs	6 566 spectateurs	6 465 spectateurs
15 clubs évoluant en Ligue 2 en 2004/05 et 2005/06		6 283 spectateurs	6 570 spectateurs
10 clubs présents en Ligue 2 depuis 2003/2004	5 796 spectateurs	5 638 spectateurs	6 704 spectateurs

L'affluence moyenne le vendredi soir est supérieure (+ 5,2 %) à celle de la saison 2003/2004 le samedi soir. Cette tendance est même accentuée pour les 10 clubs présents en Ligue 2 depuis 3 saisons qui ont vu leur affluence moyenne augmenter de plus de 15 % entre le samedi soir et le vendredi soir.

Une exposition médiatique accrue pour la Ligue 2

Depuis la saison 2004/2005, la couverture médiatique de la Ligue 2 a été renforcée, en tout premier lieu par le diffuseur exclusif de la compétition, Eurosport.

Eurosport retransmet, depuis deux saisons, deux matches par journée de championnat : en général le vendredi soir (30 diffusions) et le lundi soir (31 diffusions). De manière à couvrir au mieux la compétition, des matches ont été diffusés le dimanche (10 matches), le mardi soir (4 matches) et le jeudi soir (2 matches). Pour compléter cette couverture, un magazine, Ligue 2 Mag, a été lancé pour Eurosport : diffusé tous les lundis soirs en clôture de la journée, il propose notamment un résumé des rencontres et fait le point sur l'actualité de la compétition.

La mise en place de la journée de Ligue 2 le vendredi soir a également permis la tenue de multiplex radio réservés à la Ligue 2 et un traitement éditorial privilégié dans la presse nationale et régionale.



Eurosport, le diffuseur de la Ligue 2

- La chaîne n°1 du câble et du satellite en audience avec 1,9 % de part d'audience (MediaCabSat septembre 2005 - février 2006).
- La chaîne n°1 en notoriété (CSA 2006).
- 6,4 millions de foyers abonnés en France, Belgique, Luxembourg, Suisse et Dom Tom, soit près de 14 millions d'abonnés.

Saison	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Couverture TV	38 diffusions (dont 2 multiplex)	49 diffusions (dont 1 multiplex)	74 matches et 38 magazines	77 matches et 38 magazines



La répartition des droits audiovisuels pour la Ligue 2

5 % récompensent la performance sportive sur les 5 dernières saisons dont la saison en cours. En intégrant dans le critère de performance sportive les 4 dernières saisons révolues, la LFP souhaite récompenser, en vue d'une montée sportive, les clubs régulièrement bien classés en Ligue 2 ou ceux qui ont évolué en Ligue 1 dans un passé récent.

5 % récompensent la qualité de la formation selon le classement établi par la Direction Technique Nationale. Ce principe constitue une grande première en Europe et témoigne de la volonté de la LFP et des clubs de voir la Ligue 2 remplir une mission décisive en matière d'éclosion de jeunes talents.

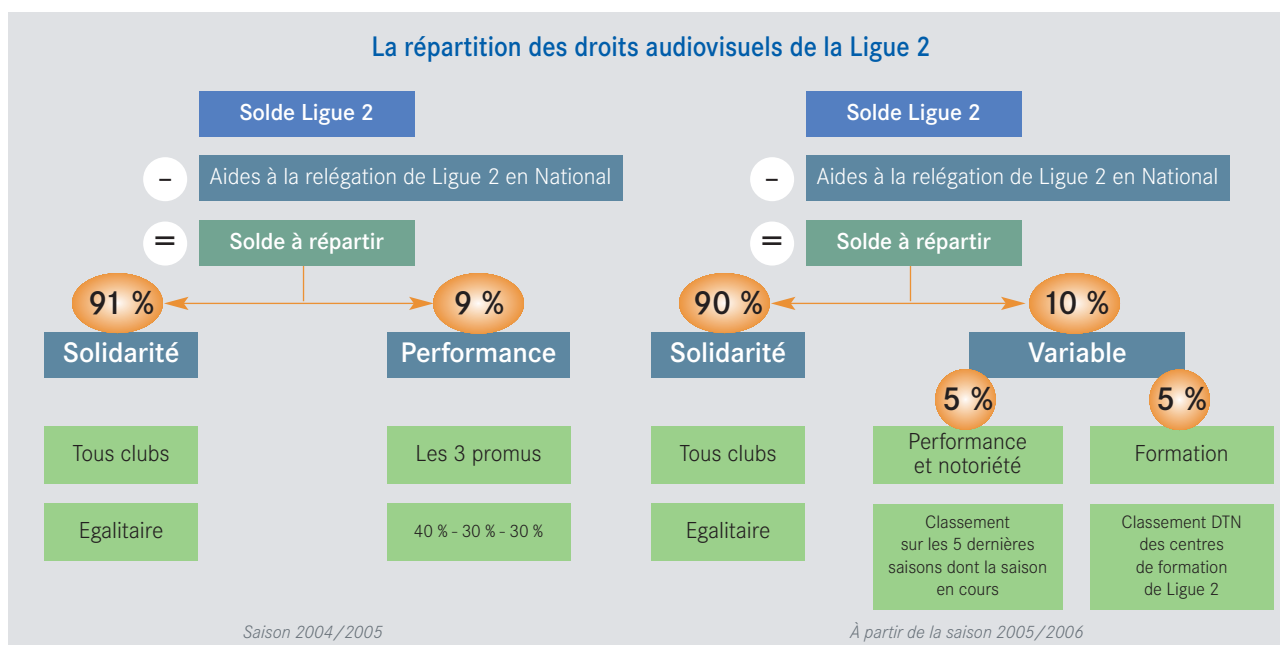


Tableau de synthèse répartitions Ligue 2 - 2005/2006

	Répartition Part fixe		Classement sportif 5 ans dont saison en cours		Formation	TOTAL
Montpellier	3 890 436	5	351 868	1	618 179	4 860 483
Caen	3 890 436	4	413 251	3	540 906	4 844 593
Sedan	3 890 436	2	571 029	8	347 726	4 809 191
Le Havre	3 890 436	7	254 607	2	579 543	4 724 586
Bastia	3 890 436	1	671 316	10	50 000	4 611 752
Chateauroux	3 890 436	8	216 568	5	463 634	4 570 638
Amiens	3 890 436	10	156 914	4	502 270	4 549 620
Guingamp	3 890 436	3	485 872	11	50 000	4 426 308
Laval	3 890 436	13	96 829	6	424 998	4 412 262
Gueugnon	3 890 436	11	123 629	7	386 362	4 400 427
Grenoble	3 890 436	11	123 629	9	309 089	4 323 155
Lorient	3 890 436	6	299 131	12	50 000	4 239 567
Istres	3 890 436	9	184 580		0	4 075 016
Créteil	3 890 436	14	82 131		0	3 972 567
Dijon	3 890 436	15	70 028		0	3 960 464
Valenciennes	3 890 436	16	59 653		0	3 950 089
Clermont	3 890 436	16	50 576		0	3 941 012
Brest	3 890 436	18	43 227		0	3 933 663
Reims	3 890 436	19	36 743		0	3 927 179
Sète	3 890 436	20	31 123		0	3 921 559

Coupe de la Ligue

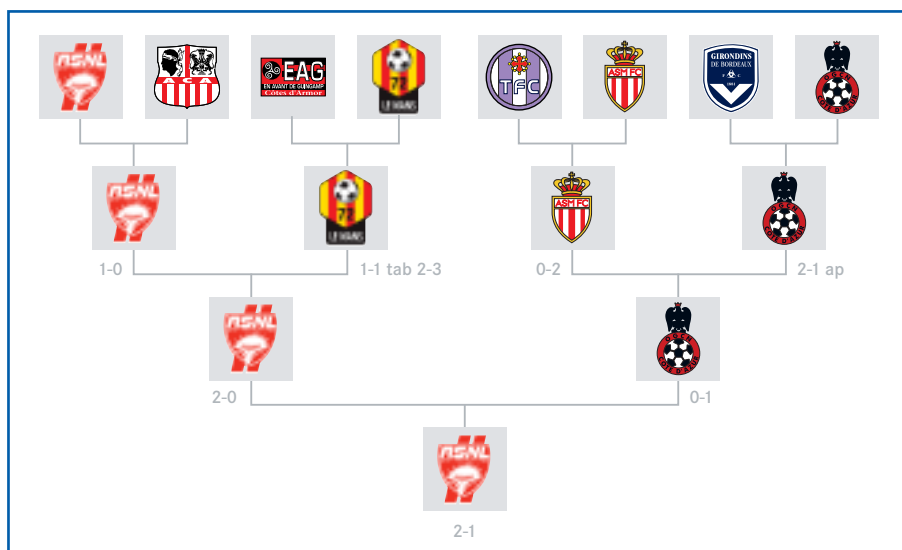


Nancy retrouve l'Europe grâce à la Coupe de la Ligue

Vingt huit ans après sa victoire en Coupe de France, l'AS Nancy-Lorraine a remporté le second trophée de son histoire en s'imposant face à Nice. Devant 30 000 supporters venus de Lorraine, Nancy a battu Nice 2 buts à 1 au cours d'un match à suspens et à rebondissements, grâce à des buts de Zerka et Kim. Cette victoire a couronné une belle saison, au cours de laquelle Nancy a été l'équipe surprise pour son retour en Ligue 1, et a permis à Nancy de se qualifier en Coupe de l'UEFA, où le club effectue un beau parcours.



Tableau à partir des quarts de finale



Partenaires officiels



Partenaires medias



Fournisseur officiel



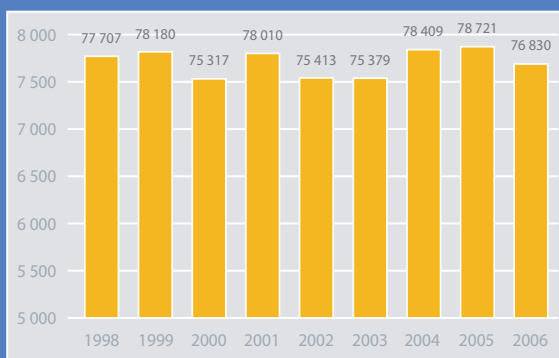


La finale de la Coupe de la Ligue : un succès chaque année renouvelé

La finale de la Coupe de la Ligue est devenue, au delà même de l'affiche qu'elle offre, un événement majeur du calendrier sportif national. Année après année, son succès se confirme.

Neuf finales ont été jouées au Stade de France depuis le PSG/Bordeaux de 1998, et elles ont toutes accueilli plus de 75 000 spectateurs.

Depuis trois saisons, les finales se jouent même à guichets fermés, tous les billets étant vendus plus de trois semaines à l'avance.



La finale de l'édition 2006 Nancy/Nice a remporté un vrai succès populaire, avec 76 830 spectateurs, dont 30 000 Nancéiens et 25 000 Niçois.



Un nouveau format pour la Coupe de la Ligue 2007

Après plus de dix ans d'existence, la Coupe de la Ligue s'est offert un lifting, avec la mise en place d'un tableau final avec quatre têtes de série (les quatre premiers du championnat précédent) à partir des huitièmes de finale et l'exemption des deux clubs directement qualifiés pour la Ligue des Champions. Cette réforme permet de renforcer la spécificité de la Coupe de la Ligue et de valoriser cette compétition auprès de notre public, nos diffuseurs et nos partenaires, en adoptant un format inspiré des plus grandes compétitions internationales (Coupe du Monde, Euro, Ligue des Champions).

Ce nouveau format s'est avéré gagnant pour l'édition 2007, qui confirme l'incontestable succès

populaire de la Coupe de la Ligue, tant pour l'affluence dans les stades que pour les audiences TV. Après des huitièmes de finale qui avaient attiré en moyenne 17 000 spectateurs, les quarts ont fait encore mieux avec plus de 19 000 spectateurs de moyenne. Grâce à la diffusion de tous les matches à compter des quarts de finale, les performances à la télévision explosent : 29 millions de téléspectateurs ont déjà regardé la Coupe de la Ligue cette saison

(+ 4 % par rapport à 2005/2006), avec deux records battus : Saint-Etienne/Marseille a enregistré la meilleure audience (2,9 millions) et la meilleure part d'audience (28,4 %) pour un match de Coupe de la Ligue diffusé en semaine en journée sur France 2. Et surtout Lyon/PSG constitue, avec 6,2 millions de téléspectateurs, la meilleure audience réalisée par un match de Coupe de la Ligue sur France 2 depuis la saison 1998/1999.

Coupe de la Ligue 2007 : une édition bien lancée

Sur un plan sportif, la barre des 100 buts inscrits a été franchie, pour une moyenne de 2,6 buts par match. Et la finale 2007 s'annonce prestigieuse puisqu'à l'issue de demi-finales de toute beauté, elle opposera deux anciens vainqueurs de la Coupe de la Ligue bien décidés à remporter une deuxième





fois ce superbe trophée : le quintuple champion de France en titre Lyon, vainqueur de l'édition 2000/2001, qui a défait le tenant du titre Nancy en 1/4 de finales, et Bordeaux, deuxième du championnat de France 2005/2006 et vainqueur de la Coupe de la Ligue en 2001/2002.

Trophée des Champions

Le Trophée des Champions oppose le champion de France au vainqueur de la Coupe de France et marque traditionnellement l'ouverture de la saison.

L'Olympique Lyonnais remporte en 2006 son cinquième trophée consécutif en l'emportant lors de la séance de tirs au but face au Paris SG alors que les deux équi-

pes étaient à égalité à la fin du temps réglementaire (1-1).

Avec plus de 30 000 spectateurs, cette édition 2006 du Trophée des Champions a signé la meilleure affluence de son histoire et réuni près de 3 millions de téléspectateurs en fin d'après-midi sur France 2, pour une part d'audience de 26,8 %.

Coupes d'Europe

Ligue des Champions

L'Olympique Lyonnais prend nettement le dessus sur le Real Madrid en poule et se venge du PSV (4-0 sur l'ensemble des deux matches). En quart-de-finale, l'OL est en position d'éliminer le Milan AC jusqu'à la 88^e minute du match retour...

Le LOSC bat Manchester United en phase de poule et devance le club anglais au classement. Lille est toutefois éliminé après sa défaite 1-0 sur le terrain du futur demi-finaliste surprise de l'édition (Villareal).

L'AS Monaco est en revanche éliminé au tour préliminaire, face au Betis de Seville.



Coupe UEFA

L'AS Monaco, le RC Strasbourg et l'Olympique de Marseille dominent tous trois leurs phases de poule, mais la phase à élimination directe est plus délicate pour les clubs français.

L'OM, le LOSC et le RC Strasbourg atteignent les huitièmes de finale.

Indice UEFA

A l'indice UEFA calculé sur 5 ans, la France devance toujours un peu plus l'Allemagne pour la quatrième place.

Sur les trois dernières saisons, la France est devancée par l'Italie pour la troisième place de seulement 2,5 points. La troisième place à l'indice UEFA à l'horizon 2008 est un objectif ambitieux mais qui reste envisageable.



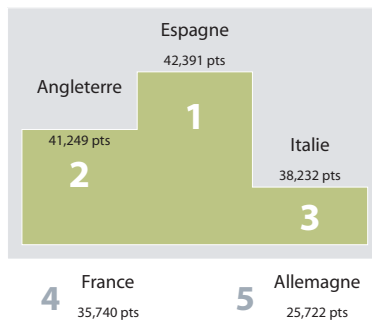
Ligue des Champions

Olympique Lyonnais	1/4 Finale
LOSC	Poule
AS Monaco	Tour préliminaire

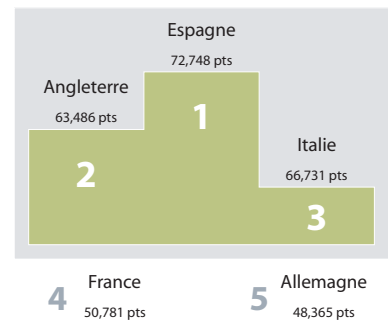
UEFA

AJ Auxerre	1 ^{er} tour
AS Monaco	1/16 Finale
RC Lens	1/16 Finale
Olympique de MARseille	1/8 Finale
Stade Rennais	Poule
LOSC	1/8 Finale
RC Strasbourg	1/8 Finale

Classement UEFA (saison 2004, 2005 et 2006)



Classement UEFA (saison 2002 à 2006)





Une Ligue professionnelle et efficace

4

4.1 L'ORGANISATION DE LA LFP

4.2 LA LFP EN ACTION, AU SERVICE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL ET DES CLUBS

LA LFP, ORGANISATEUR ET PROMOTEUR DU GRAND SPECTACLE DU FOOTBALL

LA LFP AU SERVICE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL

DES AVANCÉES ACQUISES EN MATIÈRE JURIDIQUE

ARBITRAGE : LES NOUVEAUTÉS

PROTÉGER LES JOUEURS ET LUTTER CONTRE LE DOPAGE

LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

LES COMMISSIONS EN ACTION

L'organisation de la LFP

Missions et valeurs

La LFP exerce une mission de service public. Elle a pour mission de :

a) Organiser, gérer et réglementer le football professionnel :

- la LFP organise et gère la Ligue 1 et la Ligue 2 et toutes autres épreuves qu'elle aurait créées, dans la limite de ses compétences ;
- la LFP agit, par divers moyens, afin que soient formés méthodiquement dans les centres de formation de ses clubs, les futurs footballeurs professionnels ;
- la LFP groupe l'élite des footballeurs dans ses clubs membres ;
- la LFP aide à la formation des éducateurs dans le respect des prérogatives de la FFF ;
- la LFP fait en sorte que les joueurs professionnels soient mis à la disposition de la FFF lors des rencontres internationales pour préparer une bonne représentation française.

BUREAU AU 23/2/2007

Président	Frédéric THIRIEZ
Vice-présidents	Jean-Michel AULAS Jean-Luc GRIPOND Gervais MARTEL Philippe PIAT Jean-Claude PLESSIS Pierre REPELLINI
Trésorier Général	Jean-Pierre DENIS
Trésorier Général adjoint	Olivier SADLAN
Secrétaire Général	Jean-Pierre LOUVEL
Secrétaire Général adjoint	Hervé GORCE

b) Financer toutes opérations ou toutes actions aptes à développer les ressources du football professionnel dans le but d'en assurer la promotion,

c) Appliquer les sanctions prononcées par ses instances vis-à-vis des groupements sportifs membres et de ses licenciés et de toute autre personne liée par les présents statuts,

d) Assurer la défense des intérêts matériels et moraux du football professionnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 23/2/2007**Représentants des clubs de Ligue 1**

Jean-Michel AULAS	Lyon
Maurice COHEN	Nice
Jean-Luc GRIPOND	Nantes
Michel PASTOR	Monaco
Jean-Claude PLESSIS	Sochaux
Olivier SADRAN	Toulouse
Michel SEYDOUX	Lille

Représentants des clubs de Ligue 2

Jean-Pierre LOUVEL	Le Havre
Pascal POUILLON	Amiens

Collège des indépendants

Jean-Pierre DENIS
Michel HIDALGO
Jean-Pierre HUREAU
Frédéric THIRIEZ
Laurent VALLEE

Représentant du corps arbitral

Philippe LEDUC

Représentant des administratifs

Hervé GORCE

Représentant de l'UCPF

Gervais MARTEL

Représentant de la FFF

Jean VERBECKE

Représentants de l'UNECATEF

Joël MULLER
Pierre REPELLINI

Membres de droit

Raymond DOMENECH (Selectionneur national A)
Jean FOURNET-FAYARD (Président d'honneur de la FFF)
Claude SIMONET (Président d'honneur de la FFF)
Jean-Pierre MORLANS (Directeur Technique National)
Jean-Pierre ESCALETES (Président de la FFF)

Représentants de l'UNFP

Sylvain KASTENDEUCH
Philippe PIAT

Représentant du corps médical

Pierre ROCHCONGAR

Fonctionnement de la LFP

Le fonctionnement de la LFP repose sur une assemblée générale, un conseil d'administration, un bureau, un Président.

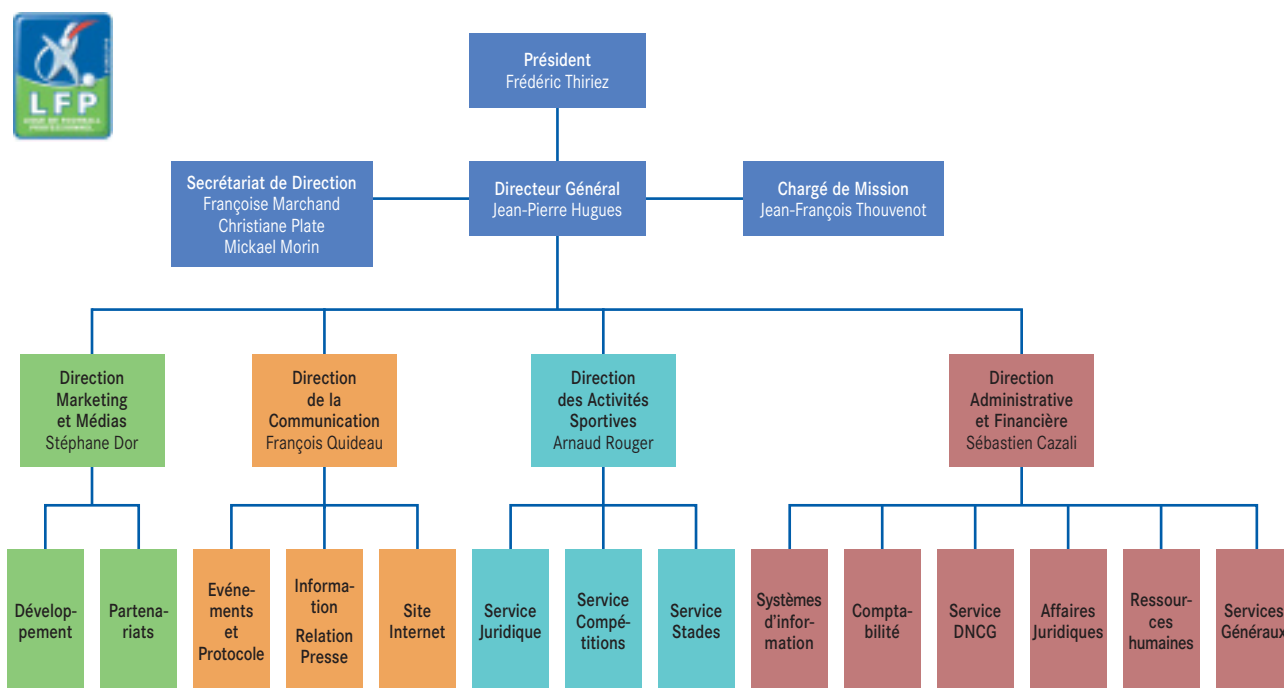
L'assemblée générale est composée des représentants des groupements sportifs membres (ayant voix délibérative), de membres individuels indépendants et de membres d'honneur (ayant voix consultative). Elle peut se réunir en session ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée générale ordinaire définit, oriente et contrôle la politique générale de la LFP. L'assemblée générale extraordinaire est compétente en cas de modification des statuts.

Le conseil d'administration est un organe collégial composé de 25 membres élus par l'assemblée générale ou désignés pour une durée de 4 années. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la LFP sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale. Il s'est réuni 14 fois en 2005/2006 et prend les principales décisions concernant la gestion du football professionnel : par exemple, répartition des droits audiovisuels, adoption du calendrier des compétitions, lancement des appels d'offre, arrêté des comptes et du budget, définition de la stratégie de la LFP, etc.

Le Président de la LFP est élu par l'assemblée générale, parmi les membres indépendants du conseil d'administration. Le Président assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la LFP. Il représente la LFP dans ses rapports avec les tiers. Le Président dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes et prendre tout engagement au nom de la LFP dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au bureau.

Le bureau de la LFP est élu au sein du conseil d'administration. Son rôle est de gérer les affaires courantes et étudier, si nécessaire, toute question à soumettre au conseil d'administration.

Pour remplir ses différentes missions, la LFP emploie 53 personnes en CDI et s'appuie sur 75 délégués bénévoles et 12 Commissions permanentes regroupant environ 150 bénévoles, auxquelles viennent s'ajouter les Commissions paritaires qui donnent corps à un dialogue social particulièrement actif dans le football professionnel français.



Rapport financier

En 2005/2006, le chiffre d'affaires de la LFP s'est élevé à 668 millions d'euros. 576 millions d'euros étaient reversés aux clubs, soit 86 % des recettes.

Au cours des sept dernières saisons, la LFP aura reversé aux clubs près de 2,4 milliards d'euros.

Les autres emplois de ces produits sont :

- le financement du Fonds National pour le Développement du Sport pour 32,4 millions d'euros, soit 4,8 % des produits ;
- l'aide au football amateur pour 25 millions d'euros, soit 3,7 % des produits ;
- le soutien aux « familles » du football (UNFP, UNECATEF, UCPF, UNAF, SNAAF, AM Médecin) pour 7,6 millions d'euros, soit 1,1 % des produits ;
- les frais d'organisation sportive et de structure pour 24,5 millions d'euros, soit 3,7 % des produits ;
- et les résultats (résultat financier, exceptionnel, IS, résultat net).

Les frais de fonctionnement administratifs ont représenté un montant de 14,4 millions d'euros contre 16,9 millions d'euros la saison précédente, soit une baisse de 2,5 millions d'euros (- 15 %).

Ce poste budgétaire a représenté seulement 2,2 % des revenus du football professionnel, contre 3,8 % la saison précédente.

Par ailleurs, à titre de comparaison, ce niveau est très inférieur à celui constaté dans d'autres instances sportives (LNR = 9 % ; UEFA = 9 %).

Les ressources de la LFP (2005/2006)

en millions d'euros

Droits audiovisuels Championnats de France	633,0
Coupe de la Ligue	17,0
Droits TV étranger	4,6
Protocole FFF/LFP	6,4
Cotisations clubs	1,5
Sponsoring championnats	2,0
Produits dérivés	0,8
Divers	2,5
Total	667,8

La LFP en action, au service du football professionnel et des clubs

La LFP, organisateur et promoteur du grand spectacle du football

La Ligue de Football Professionnel est le premier organisateur de spectacle vivant de France avec environ 800 matches, 11 millions de spectateurs et plus de 165 millions de téléspectateurs par saison.



La campagne de communication de la LFP pour la reprise du Championnat de France

La LFP au service du football professionnel

Des avancées importantes en matière juridique

Depuis 2002, la Ligue s'est efforcée de mettre en place les réformes préconisées dans la Charte 2002 des quarante clubs professionnels et lors des Etats Généraux du Sport de décembre 2002. Un bilan de ces quatre dernières années peut aujourd'hui être dressé. Il reste encore des chantiers à mener mais des avancées significatives ont été réalisées tant sur le plan de la modernisation des structures (clubs, arbitrage, agents sportifs, institutions du football) que de l'amélioration de la compétitivité (allègements de charges fiscales, sociales et réformes comptables) et de la sécurité des manifestations.

La mesure récente la plus commentée est sans doute la plus récente : la loi du 30 décembre 2006 autorisant aux clubs l'accès à l'appel public à l'épargne.

En 2005/2006, des réformes importantes ont été entreprises en matière d'arbitrage et de sécurité des manifestations, comme présenté précédemment en parties 2 et 4. Les lois du 5 juillet 2006 et du 23 octobre 2006 sont depuis venues renforcer ces mesures.

Précédemment, l'année 2004 avait été marquée par de grandes avancées pour les clubs dans plusieurs domaines :

- le décret du 16 juin 2004 a permis aux clubs professionnels de devenir propriétaires de la marque et du numéro d'affiliation ;
- le décret du 16 juillet 2004 a rendu possible le transfert de la propriété des droits audiovisuels aux clubs ;
- la loi du 15 décembre 2004 a autorisé la multi propriété des clubs professionnels et surtout reconnu le droit à l'image collective des joueurs, tout en apportant des modifications complémentaires pour améliorer la compétitivité des clubs (exonération du versement des 1 % sur les contrats à durée déterminée notamment).

Sur la question des agents sportifs, la LFP a formulé des propositions destinées à mieux encadrer la profession et assurer la transparence des transferts. Une proposition de loi relative au statut des agents sportifs a été déposée le 9 février 2005 et renvoyée à la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale. Le « livre blanc » de la LFP a été rendu public en avril 2006.

Arbitrage : les nouveautés

Le football français ne cesse de progresser techniquement. A mesure que les enjeux deviennent de plus en plus importants, que les joueurs sont de mieux en mieux préparés, l'arbitre ne doit pas rester à la traîne du développement du football. Alors que la fonction d'arbitre de haut niveau exige de plus en plus de disponibilité, de performance et de responsabilités, leur situation demeure précaire, aussi bien sur les plans technique, économique et juridique.



C'est pourquoi, sous l'impulsion de la LFP, et avec la FFF, une nouvelle dynamique pour l'arbitrage est en marche. Le corps arbitral a besoin d'être soutenu et de bénéficier d'un véritable statut professionnel pour plus de sérénité et d'efficacité.

Cette saison, des réformes importantes ont été entreprises afin d'améliorer nettement la condition des arbitres sur les plans moral, matériel et technique. Une nouvelle étape a été franchie avec le « Contrat de Progrès » des arbitres du Championnat Professionnel, qui engage la LFP et le corps arbitral sur la voie d'un plus grand professionnalisme.

Les arbitres mieux rémunérés

Les arbitres français n'étaient pas au niveau de rémunération des autres grandes ligues européennes. C'est pourquoi la LFP s'est engagée, à travers le « Contrat de Progrès », à mieux rémunérer les arbitres. A compter du 1^{er} janvier 2006, et à titre de mesure de rattrapage, leur rémunération a été augmentée de 30 %. Au 1^{er} juillet 2006, elle a été augmentée à nouveau de 39 %.

La rémunération des arbitres comportera une part fixe et une part variable afin de leur garantir une plus grande sécurité matérielle.

Les arbitres mieux préparés

En contrepartie des efforts financiers consentis par la LFP, il a été demandé aux arbitres d'adhérer à un plan élaboré par la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA) et destiné à améliorer leurs performances.

Les efforts de professionnalisation portent plus particulièrement sur les points suivants :

- le renforcement de la formation technique ;
- la préparation physique et la récupération ;
- la collaboration active du corps arbitral au développement des nouvelles technologies d'assistance à l'arbitrage.



Le Directeur National de l'Arbitrage, Marc Batta, a élaboré un « Projet d'aide à la fonction arbitrale au niveau Elite », présenté au Conseil d'administration de la LFP le 5 mai dernier, qui sera mis en

œuvre à partir de cette saison afin d'aller vers une plus grande professionnalisation de l'arbitrage.



Les arbitres mieux protégés

La loi du 23 octobre 2006 met un terme au flou qui entourait jusqu'alors la profession arbitrale, en donnant aux hommes en noir un statut officiel de travailleur indépendant, soumis au régime général de la sécurité sociale.

De plus, afin de lutter contre la violence dont font l'objet les arbitres français, la loi prévoit une protection pénale des arbitres identique à celle d'un pompier ou d'un gendarme. Dotés d'un statut protégé, ils seront désormais considérés comme exerçant une mission de service public, c'est-à-dire que les peines seront aggravées pour tout acte d'agression, d'outrage ou de menace.

Par ailleurs, la saison dernière, la LFP a généralisé la possibilité de recourir à la vidéo d'après match pour lutter contre la tricherie et la violence. Après chaque match, les arbitres repartent désormais avec le DVD de la rencontre. Ils peuvent alors saisir la Commission de discipline s'ils ont noté une simulation par exemple ou tout acte de tricherie et de violence en visionnant le match.

Enfin, en parallèle, la LFP va améliorer le système de protection et d'indemnisation des arbitres en cas de blessures entraînant une indisponibilité ou une incapacité.

Les arbitres mieux équipés

La saison 2003/2004 a donné lieu à la mise en place systématique d'un dispositif micro-oreillettes unique au monde pour les arbitres officiant sur les matches de la Ligue 1. La saison dernière, les arbitres français ont bénéficié d'un nouvel équipement, développé par la société Adeunis RF pour la LFP, beaucoup plus léger, numérique et sécurisé (transmissions cryptées). Cet équipement – fruit des réflexions d'un comité de pilotage LFP/DNA, dont les conclusions ont été validées par tous les arbitres de Ligue 1 et de Ligue 2 – a été déployé en Ligue 1 et en Ligue 2. Chaque arbitre officiant en Ligue 1 ou en Ligue 2 a ainsi pu disposer de son propre matériel personnalisé.

En mars 2006, une nouvelle version du système de micro-oreillette a été déployée par la LFP auprès des arbitres de Ligue 1, offrant un meilleur confort d'utilisation et une meilleure qualité auditive. Les arbitres de Ligue 2 bénéficieront de cette nouvelle version dès la saison prochaine.

Ce système français de micro-oreillettes, novateur, a rapidement attiré l'attention de l'Europe entière. Les Anglais, les Belges (qui ont déjà effectué des tests avancés), les Espagnols, les Suédois, et les Hongrois envisagent de l'utiliser très prochainement. Quant à l'UEFA, elle a entrepris des tests la saison dernière sur ses compétitions (trente tests au total, dont le dernier a eu lieu le 17 mai 2006 à l'occasion de la finale de la Ligue des Champions FC Barcelone/Arsenal au Stade de France), pour une prochaine généralisation du système français en Ligue des Champions et en Coupe de l'UEFA.

La FIFA a, pour sa part, équipé cet été ses arbitres, pour la première fois en Coupe du Monde, d'un système de communication par oreillette calqué sur le matériel développé et utilisé par les arbitres français.



Protéger les joueurs et lutter contre le dopage

Un suivi médical opérationnel

La LFP s'est engagée pour mettre en œuvre un suivi biologique et un suivi cardiologique des joueurs :

- généraliser le suivi biologique à tous les clubs professionnels et faire en sorte que l'ensemble des résultats de ces examens soit remonté auprès d'un groupe d'experts reconnus et indépendants afin de mener des études ;
- rendre obligatoire la pratique annuelle d'une échographie cardiaque de tous les joueurs professionnels afin de détecter les éventuelles anomalies indétectables à l'électrocardiogramme.

L'article 117 prévoit désormais cette obligation de suivi médical pour tous les joueurs professionnels des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2.

Le logiciel Team Santé de la société ENORA Technologies a été choisi pour assurer la mise en place technique de l'opération. Tous les clubs sont maintenant équipés du logiciel et les campagnes de remontée des données biologiques permettent de réaliser les premières études épidémiologiques.

Le 6 janvier 2007, le professeur Pierre Rochcongar a présenté devant l'assemblée générale de l'association des médecins de clubs professionnels qu'il préside les premières données statistiques des examens biologiques réalisés.

Une sécurité médicale plus grande pour les joueurs : les défibrillateurs semi-automatiques

Depuis 2006, les propositions du professeur Pierre Rochcongar sur l'assistance immédiate par utilisation généralisée des défibrillateurs semi-automatiques (DSA) se sont concrétisées par l'équipement de l'ensemble des clubs et la formation de tous les utilisateurs potentiels.

Les DSA accompagnent maintenant les équipes professionnelles aussi bien à l'entraînement que lors des déplacements ou les soirs des matches à domicile. Plus de 150 personnes ont été formées. Fort heureusement, les DSA n'ont jamais été encore utilisés d'après une enquête réalisée par la LFP à l'automne 2006.

Une lutte contre le dopage plus encadrée

L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) s'est substituée au Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD) le 1^{er} octobre 2006.

Son statut est celui d'une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale (alors que le CPLD était une autorité administrative indépendante). Le collège de l'AFLD, comme celui du CPLD, est composé de trois membres des juridictions administratives et judiciaires, de trois représentants du monde de la médecine, et de trois personnes qualifiées dans le domaine du sport.

L'AFLD définit et met en œuvre les actions de lutte contre le dopage. Son action s'inscrit dans la continuité du CPLD ; ses compétences se trouvent néanmoins élargies, puisqu'elle sera désormais compétente en matière d'organisation et d'analyse des contrôles. L'Agence sera de plus en charge de la délivrance des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et voit son rôle renforcé à l'international.

Les AUT constituent un changement important pour le football professionnel. Il s'agit d'une autorisation a priori (alors que jusqu'alors seule une justification a posteriori était possible) permettant aux sportifs d'utiliser certains produits ou méthodes considérés comme dopants, en vue de soigner une pathologie, sans pour autant être en infraction vis-à-vis des règles antidopage. C'est l'agence qui sera seule chargée de délivrer les AUT pour toutes les compétitions nationales.

Le développement des activités à l'international

L'année 2006 aura marqué une forte accélération dans le programme de développement international de la



Ligue 1. Le travail entrepris avec IMG Media (ex-TWI) depuis trois saisons pour accroître la visibilité et la notoriété de notre championnat à travers le monde porte ses fruits. En effet, entre les saisons 2003/2004 et 2005/2006, nous avons réussi à :

- multiplier par trois le nombre de diffuseurs ;
- multiplier par deux le nombre de territoires de diffusion.

Les matches de Ligue 1 peuvent désormais être suivis dans la quasi-totalité des pays du monde entier en français grâce à TV5 Monde et dans la langue du pays grâce à nos 51 diffuseurs locaux. Aujourd'hui, ce sont donc près de 400 millions de foyers à travers le monde qui ont accès aux images du championnat de France, et ce en 43 langues. Tous les indicateurs permettent donc aujourd'hui de positionner la Ligue 1 dans le Top 3 des ligues européennes en termes d'exposition ; notre premier objectif est atteint.

PRÈS DE 400 MILLIONS DE FOYERS DANS LE MONDE ONT ACCÈS AUX IMAGES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le défi suivant sera de renforcer ces acquis pour permettre à la Ligue 1 d'entrer dans ce Top 3 européen également en termes de notoriété et de revenus. Pour y parvenir, de nouveaux leviers sont actionnés en parallèle du travail sur l'exposition. Ainsi, la LFP a participé très activement en novembre 2006 au SoccerEx de Dubaï en organisant pour la première fois une délégation française composée des Girondins de Bordeaux, de l'Olympique Lyonnais, de l'Olympique de Marseille et du Paris Saint-Germain. Ce salon international, rendez-vous incontournable des professionnels du football, a été l'occasion d'établir des contacts précieux avec des instances sportives, des clubs et des annonceurs venus du monde entier. Depuis lors, l'Olympique de Marseille a participé à un tournoi aux Emirats, la Dubaï Cup, aux côtés des plus grands clubs européens.

Par ailleurs, la LFP a inauguré dernièrement une version anglophone de son site Internet, à l'adresse : www.frenchleague.com.

Il s'agit là d'un pas majeur en direction des amateurs de nos compétitions qui ne maîtrisent pas la langue de Molière.

Il leur offre un contenu spécifique, centré plus particulièrement sur l'histoire, l'actualité et les stars du football professionnel français.

Au-delà des fans, il a également été conçu comme un outil d'information pour les journalistes du monde entier, qui y trouveront notamment tout ce qu'il faut savoir sur la diffusion de la Ligue 1 dans leurs pays respectifs et des press kits en amont de l'ensemble des rencontres.



Diffuseurs de la Ligue 1 dans le monde en 2005/2006

Afrique

	Chaîne
Algérie	ART, Orbit,
Angola	Canal Horizons
Benin	Canal Horizons
Botswana	Canal Horizons
Burkina Faso	Canal Horizons
Burundi	Canal Horizons
Cameroun	Canal Horizons
Cap Vert	Canal Horizons
Comores	Canal Horizons
Congo	Canal Horizons
Côte d'Ivoire	Canal Horizons
Djibouti	Canal Horizons, ART, Orbit
Egypte	ART, Orbit
Ethiopie	Canal Horizons
Erythree	Canal Horizons
Gabon	Canal Horizons
Ghana	Canal Horizons
Gambie	Canal Horizons
Guinée Conakry	Canal Horizons
Guinée Equatoriale	Canal Horizons
Guinée Bissao	Canal Horizons
Kenya	Canal Horizons
Lesotho	Canal Horizons
Liberia	Canal Horizons
Madagascar	Canal Horizons
Mali	Canal Horizons
Malawi	Canal Horizons
Maroc	ART, Orbit, 2M
Mauritanie	Canal Horizons, ART, Orbit
Mozambique	Canal Horizons
Namibie	Canal Horizons
Niger	Canal Horizons
Nigeria	Canal Horizons, FSTV
Ouganda	Canal Horizons
République Centrafricaine	Canal Horizons
République démocratique du Congo	Canal Horizons
Rwanda	Canal Horizons
Sénégal	Canal Horizons
Sierra Leone	Canal Horizons
Somalie	ART, Canal Horizons, Orbit
Soudan	ART, Canal Horizons, Orbit
Sao Tome	Canal Horizons
Swaziland	Canal Horizons
Tanzanie	Canal Horizons
Tchad	Canal Horizons
Togo	Canal Horizons
Tunisie	ART, Orbit
Zambie	Canal Horizons
Zimbabwe	Canal Horizons

Amériques

	Chaîne
Argentine	Goal TV
Belize	Globosat
Bolivie	Goal TV
Brésil	<i>Globosat</i>
Canada	<i>Fox Sports</i>
Caraïbes	<i>Fox Sports</i>
Chili	Goal TV
Colombie	Goal TV
Djibouti	Canal Horizons, ART, Orbit
Equateur	Goal TV
Etats-Unis	<i>Fox Sports</i>
Guatemala	Goal TV
Guyane	Goal TV
Honduras	Goal TV
Nicaragua	Goal TV
Paraguay	Goal TV
Pérou	Goal TV
Salvador	Goal TV
Uruguay	Goal TV
Vénézuela	Goal TV
Mexique	Goal TV
Costa Rica	Goal TV
Panama	Goal TV

Asie-Pacifique

	Chaîne
Australie	SBS
Bangladesh	Goal TV
Brunei	Goal TV
Cambodge	Goal TV
Chine	Goal TV
Corée du Sud	SBS
Hong Kong	Goal TV
Inde	Goal TV
Indonésie	Goal TV
Japon	JSports
Laos	Goal TV
Macao	Goal TV
Maldives	Goal TV
Malaisie	Goal TV
Myanmar	Goal TV
Pakistan	Goal TV
Philippines	Goal TV
Singapour	Goal TV
Sri Lanka	Goal TV
Taiwan	Goal TV
Thaïlande	Goal TV
Vietnam	Goal TV

Europe

	Chaîne
Allemagne	DSF/Première
Arménie	HAY TV
Autriche	Première
Belgique	BETV/Telenet
Bosnie	OBN TV/IKO
Bulgarie	Diema Vision
Chypre	Supersport
Croatie	Olympia Sports
Danemark	Viasat Sport
Espagne	Canal+ Deporte
Estonie	Viasat Sport
Finlande	Viasat Sport
Géorgie	Lelo TV Channel
Grande-Bretagne	Channel 4
Grèce	Supersport
Hollande	Canal+ Talpa
Hongrie	Sport 1
Irlande	Setanta
Italie	Sky
Lettonie	Viasat Sport
Liechtenstein	Première
Lituanie	Viasat Sport
Luxembourg	Première
Macedoine	Olympia Sports
Norvège	Viasat Sport
Pan Europe	Eurosport
Pologne	Canal+
Portugal	Sport TV
Republique Tchèque	Pragosport
Roumanie	National TV, N24
Russie	NTV+
Scandinavie	Viasat
Serbie	IKO
Slovaquie	PragosporT
Slovenie	IKO
Suède	Viasat Sport
Suisse	Première
Turquie	KANAL A, TRT
Ukraine	NTV+

Moyen-Orient

	Chaîne
Abu Dahbi	ART, Orbit
Ajman	ART, Orbit
Arabie Saoudite	ART, Orbit
Bahrain	ART, Orbit
Dubai	ART, Orbit
Egypte	ART, Orbit
Fujairah	ART, Orbit
Irak	ART, Orbit
Iran	ART, Orbit
Israël	JSC Sorets
Jordanie	ART, Orbit
Koweït	ART, Orbit
Liban	ART, Orbit
Lybie	ART, Orbit
Oman	ART, Orbit
Palestine	ART, Orbit
Qatar	ART, Orbit
Ras Al Khaïmeh	ART, Orbit
Sharjah	ART, Orbit
Syrie	ART, Orbit
Umm Al Quwain	ART, Orbit
Yemen	ART, Orbit

Monde

	Chaîne
En langue française	TV5 hors France, Monaco, Belgique, Suisse
	SNTV
	Futbol Mundial
	Trans World Sport
	Goalissimo

Une gestion gagnante des droits de retransmission

La saison 2005/2006 correspond à la première saison du nouveau contrat entre la LFP et le Groupe Canal+, qui voit le partenaire historique de la Ligue 1 disposer de nouveau de l'exclusivité des retransmissions en direct des matches de chacune des 38 journées de championnat. A ce titre, on peut mettre en avant les deux innovations majeures de la saison, avec :

- sur Kiosque, en complément des 7 matches à la carte le samedi soir à partir de 20 heures, un 8^e canal « Zapfoot » qui propose un multiplex en images sur le modèle des soirées radio, en allant d'un match à l'autre en fonction des événements ;
- une 3^e affiche « décalée » en direct et en intégralité le dimanche à 18 h 00 sur Canal+ Sport, qui a rapidement trouvé sa place et son public en réalisant des audiences tout à fait intéressantes (plus de 500 000 téléspectateurs en moyenne).

Mais la saison a été marquée par les deux nouveaux contrats que la LFP a passés avec Orange sur les droits mobiles des championnats et France Télévisions pour la Coupe de la Ligue.

Pour la première fois de son histoire, la LFP a procédé à un appel à candidatures pour attribuer les droits de retransmission de clip vidéos de ses championnats sur les téléphones mobiles. Orange s'est vu attribuer les deux lots mis sur le marché :

- les droits du quasi-direct qui permettent de voir les buts et les meilleures actions de chacun des matches quelques minutes seulement après l'action ;

- les droits du magazine qui offre un résumé match par match à compter de minuit.

Dans l'objectif d'harmoniser les échéances de l'ensemble de ses contrats audiovisuels pour chacune des compétitions, les droits de la Ligue 2 ont été cédés pour la seule saison 2006/2007, ceux de la Ligue 1 pour les saisons 2006/2007 et 2007/2008.

Avec 29 millions d'euros en moyenne par saison, ces contrats avec Orange permettent à la Ligue 1 d'être le championnat national le mieux valorisé en Europe pour les droits mobiles, loin devant l'Angleterre et l'Italie.

Par ailleurs, la Coupe de la Ligue poursuit l'aventure avec son partenaire et diffuseur historique France Télévisions, présent à ses côtés depuis la saison 1997/1998 et la première finale au Stade de France. Les chaînes du service public ont justifié une revalorisation sensible de leur offre (11,5 millions d'euros de moyenne par rapport à 10 millions d'euros pour le contrat précédent) notamment par la qualité du travail marketing fourni par la LFP (nouveau trophée, nouvelle charte graphique déclinée dans les stades et en télévision, etc.). Ce contrat permet également à France Télévisions d'exploiter au mieux l'ensemble de son réseau, puisque, outre les 11 matches en direct garantis chaque saison (dont une soirée minimum « à chaque région son match »), des rencontres sont désormais proposées sur France 4 et sur les sites internet France 2.fr et France 3.fr. Ce véritable partenariat entre la LFP et France Télévisions permet à la Coupe de la Ligue de rester la compétition la plus moderne et la plus innovante du marché français !

Les Commissions en action

Les différents projets menés par la LFP ne pourraient être menés à bien sans l'action régulière de ses Commissions.

LES COMMISSIONS JURIDICTIONNELLES ET SPORTIVES

La Commission d'organisation des compétitions

La Commission d'organisation des compétitions a pour objectifs :

- d'assurer l'organisation des compétitions gérées par la Ligue de Football Professionnel ;
- d'homologuer les résultats des dites compétitions ;
- de statuer sur toute violation par les clubs des règlements des dites compétitions.



André Preaud

Elle peut prononcer des sanctions pécuniaires pour tout manquement concernant l'organisation des rencontres et pour toute carence des clubs ayant des effets sur la gestion des compétitions par la Ligue de Football Professionnel.

La Commission d'organisation des compétitions se réunit toutes les semaines sauf pendant la trêve et l'inter-saison.

La Commission des délégués

La Commission des délégués nomme les délégués représentant la Ligue de Football Professionnel lors des matches de Ligue 1 et de Ligue 2. La désignation des délégués s'effectue à partir d'une liste établie préalablement, mise à jour chaque année et approuvée par le conseil d'administration de la Ligue de Football Professionnel.



René Brugger

Elle se réunit de sa propre initiative ou à la demande du conseil d'administration de la Ligue de Football Professionnel.

Au cours de la saison 2005/2006, la Commission des délégués s'est réunie 7 fois en session plénière. Le bureau s'est quant à lui réuni à six reprises. Les membres du département Gestion se sont réunis trois fois, tout comme le département formation.

L'ensemble des délégués principaux s'est réuni le 21 juillet à Paris.

Quatre réunions de formation ont été organisées en région :

- le 7 septembre 2005 à Beauvais
- le 14 septembre 2005 à Châteauroux
- le 28 septembre 2005 à Montpellier
- le 5 octobre 2005 à Montigny-le-Roy

Six réunions de formation en informatique ont également été organisées par la commission à Marseille, Rennes, Chaumont, Le Mans, Lille et Toulouse.

2 214 délégués ont été désignés, 83 contrôles opérés et une vingtaine de visites de terrain effectuées après intempéries.

Des membres de la commission ont participé à une trentaine de réunions de sécurité pour la préparation des matches.

La Commission juridique

La Commission juridique a compétence pour :

- procéder à l'homologation de tous les contrats et avenants conclus par les clubs entre eux ou avec les joueurs apprentis, aspirants, stagiaires, élites, professionnels et les éducateurs ;
- procéder à l'homologation de toutes les conventions de formation et avenants à celles-ci conclus par les clubs avec les joueurs bénéficiant des installations du centre de formation ;
- veiller à l'application du règlement administratif de la Ligue de Football Professionnel, de la Charte du football professionnel (et de ses annexes), de la convention collective (et de ses annexes) des administratifs et assimilés du football et se saisir, le cas échéant, des infractions portées à sa connaissance ;
- soumettre les demandes de dérogations à l'examen de la sous-commission nationale paritaire de la convention collective nationale des métiers du football ;
- tenter de concilier les parties en cas de manquements aux obligations découlant d'un contrat passé par un club avec un joueur ou un éducateur ou un autre club. Il y a lieu d'entendre par manquements, tous ceux de nature à empêcher la poursuite normale des relations entre les parties en cause, étant entendu, toutefois, que le contrat du joueur ou de



André Soulier

l'éducateur s'exécutant conformément à l'article 1780 du code civil et au titre I du code du travail n'est pas résilié de plein droit si l'une des parties ne satisfait pas à son engagement ;

- tenter de concilier les parties en cas de litiges entre les employés administratifs et assimilés des clubs et leurs employeurs ;
- prendre à titre conservatoire, en cas de non-conciliation dûment constatée et indépendamment des éventuels recours judiciaires qui peuvent être entrepris, la décision d'autoriser ou non la signature du joueur ou de l'éducateur, dans un autre club et, éventuellement, la qualification dudit salarié dans un autre club et, en règle générale, toute décision de caractère sportif qu'imposerait la situation ainsi créée ;
- statuer, indépendamment d'une possible instance judiciaire, sur toute réclamation n'entrant pas dans le cadre visé au précédent alinéa, c'est-à-dire celles dont le caractère ou la nature n'est pas susceptible de provoquer une mise en cause des relations contractuelles en vigueur ou celles résultant d'un litige entre clubs.

La Commission juridique se réunit tous les 15 jours. Aucune de ses décisions de la saison 2005/2006 n'a été remise en cause devant une juridiction de droit commun.

La Commission de contrôle des clubs professionnels (DNCG)

La Commission a tenu 56 réunions, dont 27 réunions restreintes et 3 groupes de travail. Elle a auditionné à 73 reprises les clubs de Ligue 1, Ligue 2 et National à statut professionnel.



François Ponthieu

Elle a pris des mesures diverses en application des textes qui réglementent ses activités (décisions d'encadrement de la masse salariale et des indemnités de mutation principalement, décisions d'octroi du statut professionnel à titre temporaire ou définitif).

Certains de ses membres ont participé aux réflexions institutionnelles concernant des points techniques particuliers (licence UEFA, normes IFRS, évolutions de normes fiscales et comptables, discussion avec les clubs s'agissant des modalités du contrôle de gestion, etc.).

La DNCG a observé attentivement les diverses affaires de nature pénale qu'a connu le football récemment et réfléchi sur les conséquences qu'elle pourrait en tirer relativement à son processus de contrôle.

La Commission de discipline

La Commission de discipline est compétente pour :



Jacques Riolacci

- connaître des manquements à la discipline des joueurs, des entraîneurs et des dirigeants et de toute autre personne accomplissant une mission permanente au sein d'un club ou au sein de la Ligue de Football Professionnel ;
- évaluer le degré de responsabilité des clubs pour tout incident survenu ou toute infraction aux règlements constatée et rapportée par un officiel mandaté par la Ligue de Football Professionnel dans l'enceinte des stades avant, pendant et après les rencontres et prononcer les sanctions éventuelles ;
- statuer sur toute violation des règlements applicables aux compétitions organisées par la Ligue de Football Professionnel ;
- statuer sur les violations de la Charte éthique du football.

La Commission de discipline se réunit toutes les semaines sauf durant les trêves internationales, la trêve hivernale et l'inter-saison.

La Commission d'appel

La Commission d'appel est compétente pour connaître des appels formés contre les décisions de la Commission d'organisation des compétitions et de la Commission juridique à l'exception des litiges mettant en cause une application ou une interprétation de la Charte du football professionnel qui relèvent de la compétence de la Commission paritaire d'appel.



Laurent Davenas

La Commission d'appel s'est réunie 2 fois en 2005 et 7 fois en 2006 pour la saison 2005-2006, dont 6 six fois contre des décisions de la Commission d'organisation des compétitions, et 3 fois contre des décisions de la Commission juridique.

LES COMMISSIONS TECHNIQUES

La Commission des stades et des équipements

La Commission des stades a pour missions :

- de veiller au respect par les clubs participant ou accédant aux compétitions organisées par la Ligue de Football Professionnel des obligations relatives aux terrains, installations et équipements sportifs déterminés par le présent règlement et le règlement des terrains et installations sportives ;
- de procéder à des contrôles en vue de la mise aux normes des terrains, installations et équipements ;
- de conseiller les clubs et de donner un avis sur les études et les cahiers des charges, avant la réalisation des travaux éventuels ;
- d'effectuer des visites périodiques, le cas échéant à la demande du conseil d'administration de la Ligue de Football Professionnel ;
- d'homologuer les installations de vidéosurveillance et de sonorisation ;
- de proposer, le cas échéant, à la Commission centrale des terrains et équipements de la Fédération française de football, le déclassement de certaines installations ;
- de donner un avis au conseil d'administration de la Ligue de Football Professionnel sur la conformité des installations et équipements utilisés par les clubs accédant en Ligue 1 et en Ligue 2.



Charles Girardot

Au cours de la saison 2005/2006, la Commission a tenu 21 réunions plénières, 9 réunions de bureau, reçu 34 délégations et visité 27 installations. La Commission vidéosurveillance (émanation de la Commission des stades) a elle tenu 11 réunions et visité 20 installations. La Commission a également publié 2 guides : « la sonorisation dans les stades » (mars 2006), et le « guide pour la conception, la mise en œuvre et l'installation d'un système de vidéosurveillance » (mai 2006).

La Commission nationale mixte de sécurité et d'animation dans les stades

La Commission nationale mixte de sécurité et d'animation dans les stades a pour mission d'examiner les questions relatives à la sécurité dans les stades et de faire des propositions pour améliorer les conditions de cette sécurité. Elle travaille notamment sur la sécurité des installations, l'action des organisateurs et de la police, le savoir-faire des animateurs de stades, le comportement et l'éducation du public, l'animation et l'accueil.



Dominique Mlynarski

La Commission sociale et d'entraide

Elle a pour vocation :

- d'aider financièrement les joueurs ou ex-joueurs professionnels et éducateurs qui se retrouvent dans une situation sociale difficile ;
- de prendre en charge financièrement après examen des dossiers et selon des règles en vigueur les frais de cours pour la reconversion des sportifs du football professionnel.



Jean Gayot

La polyvalence de ses membres (médecin, juriste...) permet à la Commission d'apporter les expertises nécessaires sur une mission donnée.

Au cours de la saison 2005/2006, la Commission sociale et d'entraide s'est réunie huit fois afin d'examiner environ 129 demandes de financement de joueurs/entraîneurs ou ex-joueurs/entraîneurs en phase de reconversion.

Les frais de formation pour la saison 2005/2006 ont représenté un financement de l'ordre de 130 milliers d'euros pour la LFP géré administrativement par la Commission.



La Commission de révision des règlements

La Commission de révision des règlements a pour mission de réfléchir aux modifications à apporter aux règlements et peut les proposer au conseil d'administration de la Ligue de Football Professionnel. Elle peut être saisie par le conseil d'administration de la Ligue de Football Professionnel, par un club participant aux compétitions organisées par cette dernière, ou par le président de l'une des commissions visées au présent règlement.



Laurent Vallée

Un travail important est mené en fin de saison (document de 50 pages remis au CA en mai dernier) pour adapter nos règlements :

- au nouveau règlement FIFA concernant le statut et le transfert des joueurs ;
- aux systèmes de protection des terrains.

Par ailleurs, la Commission a effectué un toilettage important de la réglementation des compétitions et elle a validé des modifications de règlements.

LES COMMISSIONS STRATÉGIQUES

La Commission marketing

Animée par la Direction Marketing et Médias de la LFP, elle assure le suivi de nombreuses missions stratégiques.

Sous la présidence de Jean-Claude Plessis (Président du FC Sochaux Montbéliard), elle a été particulièrement active tout au long de l'année 2006 dans le suivi de la stratégie mise en place dans le cadre du premier appel à candidatures lancé par la LFP sur les droits mobiles des deux championnats, ainsi que sur celui qui a permis à France Télévisions de bénéficier d'un nouveau contrat de 3 ans pour la diffusion de la Coupe de la Ligue jusqu'en Juin 2009.



Jean-Claude Plessis

La Commission des finances

La Commission des finances a été créée en janvier 2005 pour assurer le suivi de la gestion financière de la LFP et préparer les travaux du conseil d'administration. Elle est composée de représentants du conseil d'administration de la LFP, et présidée par le trésorier général.



Jean-Pierre Denis

La Commission a notamment pour objets :

- d'examiner les projections budgétaires, les budgets prévisionnels et les arrêtés de comptes de la LFP, et donner un avis au conseil d'administration ;
- d'examiner tout dossier financier qui ne relève pas de la gestion courante de la LFP, et donner un avis au conseil d'administration.



Un football professionnel dynamique et à nouveau bénéficiaire

5

5.1 LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES CLUBS :
UN ACQUIS DU FOOTBALL FRANÇAIS

5.2 LE FOOTBALL PROFESSIONNEL :
UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE PLUS DE 1 MILLIARD D'EUROS

5.3 LA SITUATION FINANCIÈRE COMPARÉE DES GRANDS
CHAMPIONNATS

5.4 DES ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE

PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2006/2007

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES PROCHAINES SAISONS

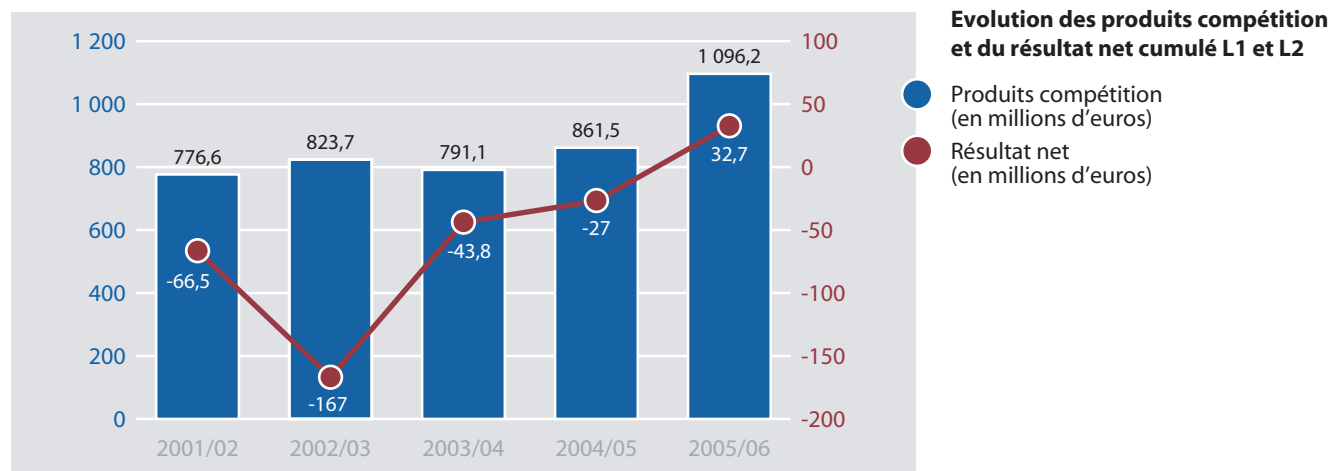
La transparence financière des clubs : un acquis du football français

L'engagement de transparence financière des clubs de football professionnels, sur lequel la LFP travaille depuis plusieurs saisons, se matérialise par la publication, pour la quatrième saison d'affilée, des comptes des clubs en annexe du rapport de la DNCG.

La totalité des 40 clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 a accepté, comme la saison dernière, de publier ses données financières.

Un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard d'euros

Pour la première fois de son histoire, le football professionnel français affiche sur la saison 2005/2006 un montant cumulé (Ligue 1 et Ligue 2) de produits hors transferts dépassant le milliard d'euros. Cette progression de + 27 % des recettes compétition permet désormais à la France de rivaliser en termes des ressources avec la plupart des autres grands championnats européens.



La Ligue 1 renoue avec les bénéfices après cinq saisons déficitaires

Le résultat net de la Ligue 1 est enfin positif (+ 28 millions d'euros), après cinq années de déficits parfois importants. Le solde compétition/mutation est également positif et en forte hausse pour atteindre 51 millions d'euros.

Cette amélioration provient d'une augmentation du chiffre d'affaires, particulièrement des droits TV (+ 180 millions d'euros, soit + 52 %), grâce à l'entrée en vigueur du nouveau contrat avec Canal+.

Par ailleurs, ces ressources supplémentaires ont été investies avec prudence sans déséquilibrer la structure des charges des clubs de Ligue 1, qui est restée stable, avec une masse salariale représentant toujours près de 48 % des produits compétition.

La contribution mutation se situe aux alentours de 14 millions d'euros malgré une hausse importante des achats de joueurs à l'étranger.

Les bons résultats des clubs entraînent mécaniquement le paiement d'un impôt sur les sociétés de plus de 20 millions d'euros.

La Ligue 1 ne compte que 4 clubs déficitaires cette saison dont un seul présentant des pertes significatives (pertes supérieures à 10 millions d'euros).

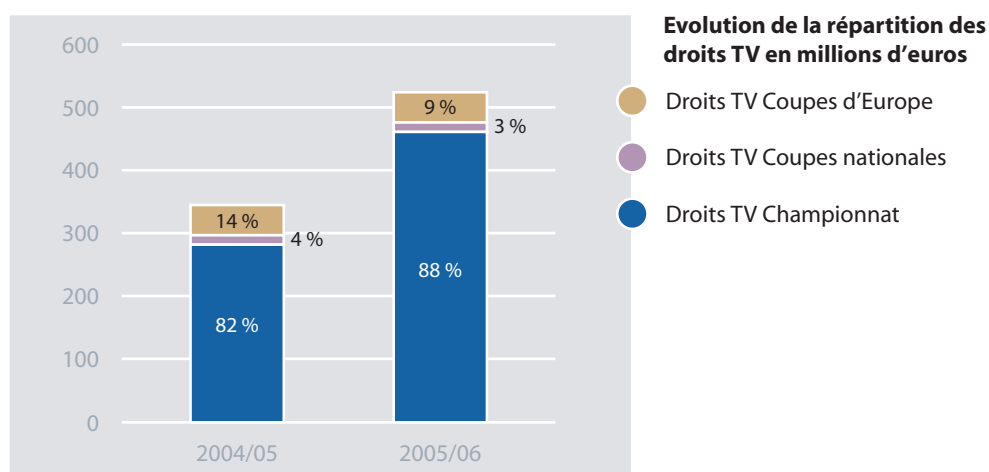
La structure financière des clubs s'est également renforcée puisque les capitaux propres poursuivent leur progression pour atteindre 160 millions d'euros (+ 43 %), tout comme les comptes courants, qui s'élèvent à 75 millions (+ 42 %).

Un investissement joueurs important

Le capital joueurs (indemnités de mutation à amortir sur la durée des contrats) a augmenté de + 69 millions d'euros, traduisant les investissements réalisés notamment à l'étranger par les clubs.

En conclusion, la saison 2005/2006 aura permis aux clubs de restaurer leur rentabilité tout en investissant fortement dans leurs actifs joueurs afin de conserver les meilleurs éléments de la Ligue 1 et de faire venir des joueurs de niveau international, ce qui renforce l'attractivité globale du championnat.

En parallèle, la structure financière des clubs est de nature à favoriser le développement de nombreux projets d'investissements dans leurs infrastructures, notamment la construction/modernisation des stades.



La Ligue 2 confirme ses bénéfices

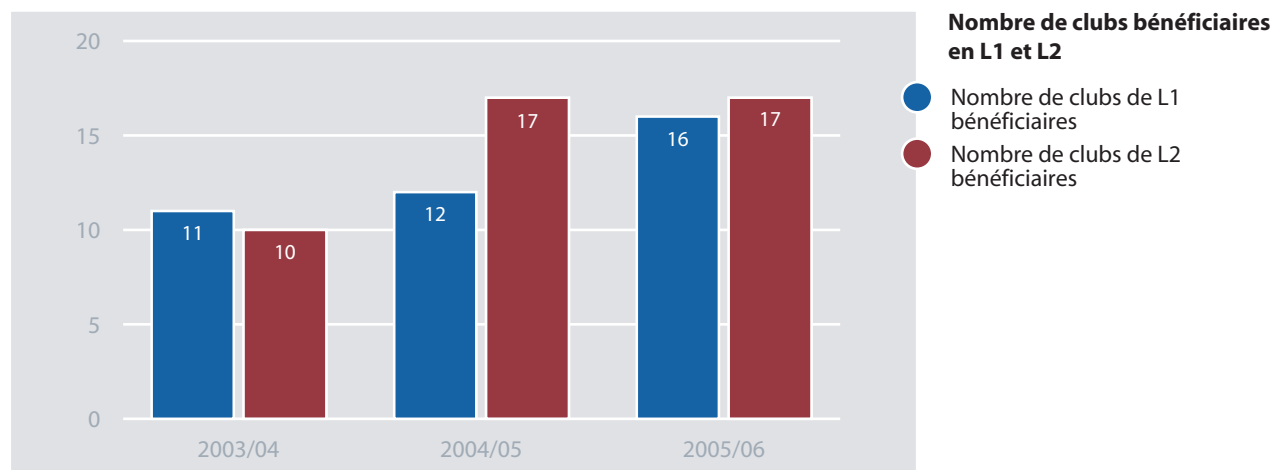
La Ligue 2 poursuit également sa croissance et connaît un second exercice bénéficiaire consécutif en affichant à nouveau un résultat net de l'ordre de 5 millions d'euros.

La hausse soutenue des produits compétition (+ 21,1 millions d'euros) a permis d'investir dans le poste joueurs aussi bien en achats qu'en masse salariale.

La contribution mutation se maintient à un niveau élevé (+ 11,8 millions d'euros), notamment au niveau des transferts avec les clubs de Ligue 1, ce qui confirme le rôle de formateurs de talents des clubs de Ligue 2 vis-à-vis de la Ligue 1.

Les capitaux propres poursuivent leur progression pour atteindre 24,6 millions d'euros, soit + 18 %.

Le capital joueurs passe de 1,1 million d'euros à 6,8 millions, ce qui résulte à la fois de l'investissement joueurs par les clubs de Ligue 2 et d'un effet périmètre (les clubs relégués de Ligue 1 en Ligue 2 étant arrivés avec des effectifs d'une valeur importante).



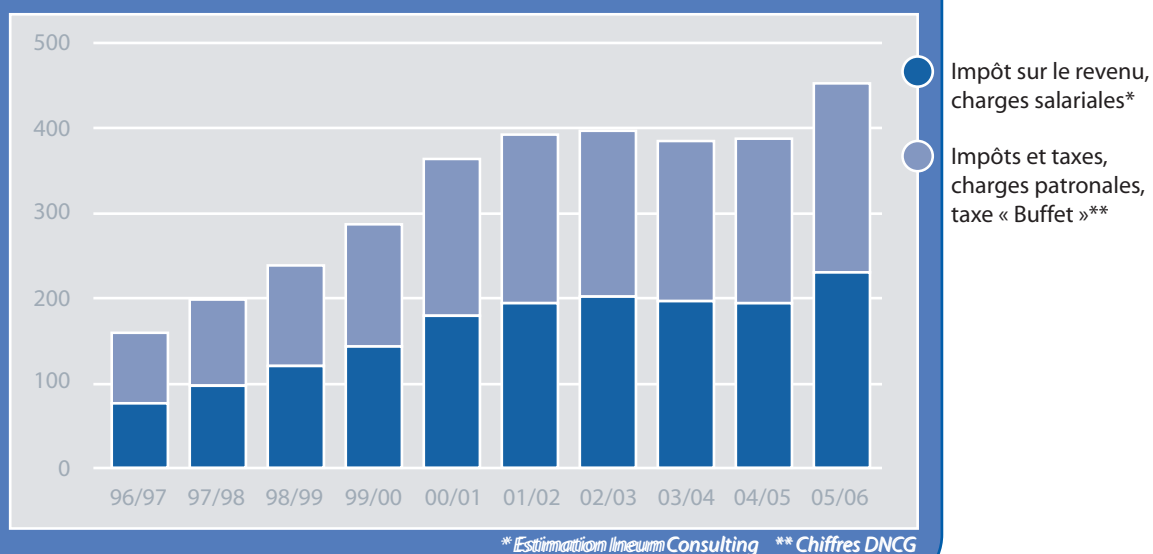
Une contribution fiscale et sociale annuelle estimée à plus de 450 millions d'euros

La croissance du chiffre d'affaires du football professionnel, particulièrement marquée entre 1997 et 2002 puis en 2005/2006 s'est accompagnée d'une croissance considérable de la contribution fiscale du football professionnel.

En 2005/2006, les clubs ont ainsi versé 76 millions d'euros en impôts et taxes (taxe sur les salaires, formation continue, taxe d'apprentissage, effort de construction, taxe professionnelle, impôt sur le bénéfice, taxe « Buffet ») et 146 millions d'euros en charges sociales.

Ineum Consulting estime que les salariés ont, quant à eux, contribué à hauteur de 57 millions d'euros au titre des charges salariales et 173 millions d'euros au titre de l'impôt sur le revenu.

En neuf ans, la contribution fiscale du football professionnel a été multipliée par 2,8.



UNE CONTRIBUTION FISCALE ET SOCIALE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL S'ÉLEVANT À PLUS DE 1,6 MILLIARDS D'EUROS SUR LES 4 DERNIÈRES SAISONS

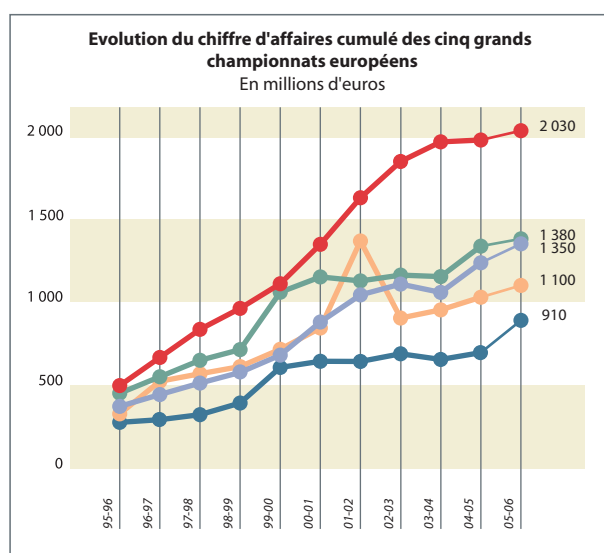
La situation financière comparée des grands championnats

Le chiffre d'affaires

Sur les dix dernières années, la croissance globale des revenus des championnats européens est spectaculaire.

Cette tendance générale est à nuancer depuis le début des années 2000 :

- La Premier League anglaise continue à creuser l'écart la séparant de ses concurrents européens. Elle verra sa domination économique s'affirmer encore plus nettement dès 2007/2008, avec l'entrée en vigueur de nouveaux contrats TV qui lui garantiront chaque année plus de 1 milliard d'euros pour ses seuls droits nationaux. Ses recettes représentent désormais environ un tiers du total des recettes des cinq grands championnats, contre 26 % il y a dix ans.
- Les revenus de la Série A italienne stagnaient pour leur part depuis la saison 2000/2001. La hausse des droits TV des grands clubs sur 2004/2005 (+ 50 millions d'euros environ principalement grâce aux contrats Mediaset) puis sur 2005/2006 (+ 70 millions d'euros environ), a en partie relancé la croissance du Calcio qui est toutefois handicapée par des recettes billetterie orientées à la baisse.
- La Bundesliga, dont les revenus étaient relativement stables depuis 2002, voit ses recettes augmenter à nouveau en 2004/2005 et en 2005/2006 grâce à la hausse des recettes billetterie et bénéficiera en 2006/2007 des effets combinés du nouveau contrat TV (+ 120 millions d'euros) et de la Coupe du Monde.



Sources : Euromed/Ineum Consulting

● Angleterre ● Allemagne ● Italie
● France ● Espagne

- La Liga espagnole poursuit sa croissance, basée surtout sur l'essor de ses deux locomotives, le FC Barcelone et le Real Madrid (+ 90 millions d'euros en 2003/2004 à eux deux, + 80 millions d'euros en 2004/2005 et + 68 millions d'euros en 2005/2006). Ses revenus se rapprochent ainsi de ceux

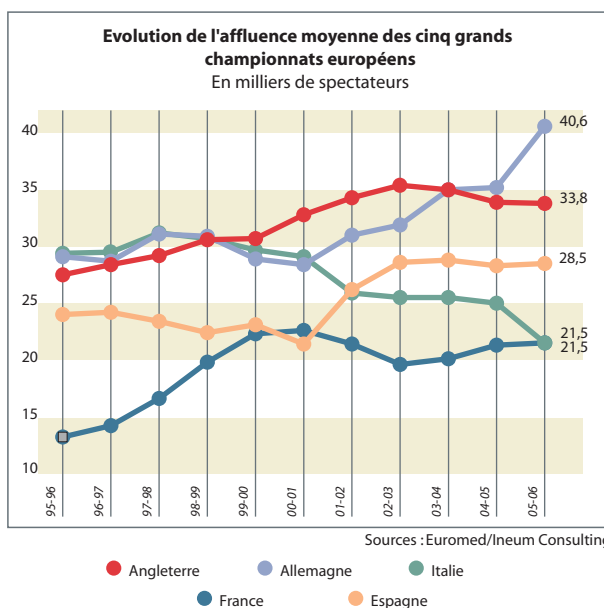
des championnats allemands et italiens.

La croissance française liée au nouveau contrat TV permet au football français de se rapprocher de ses concurrents allemands, italiens et espagnols à partir de 2005/2006. Elle n'est néanmoins pas suffisante pour assu-

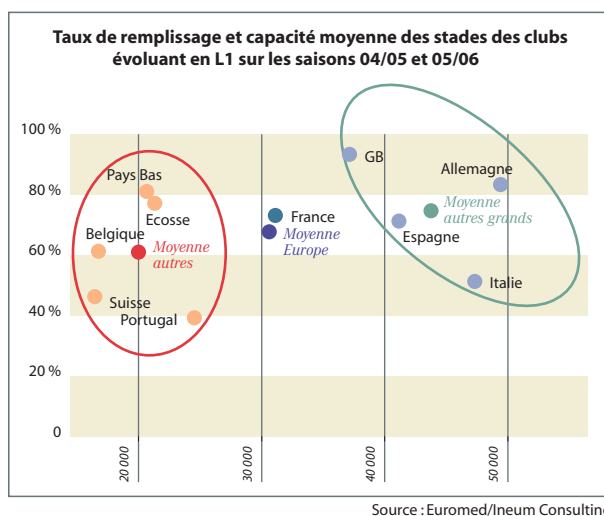
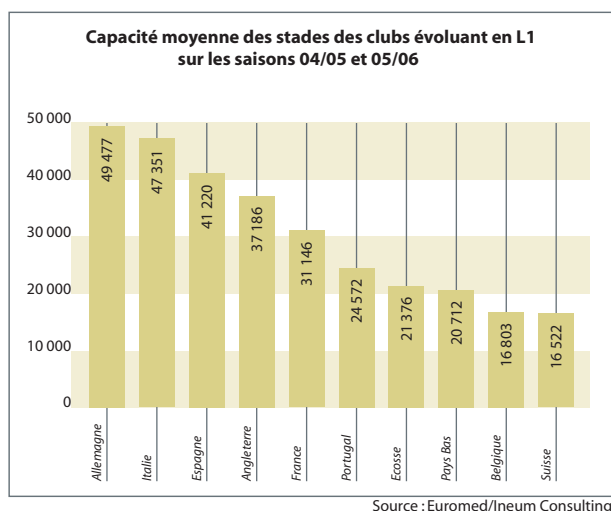
rer l'atteinte de l'objectif ambitieux que s'est fixée la LFP de figurer sur le podium des championnats européens à l'indice UEFA. L'atteinte de cet objectif passera par la poursuite du travail des clubs et de la LFP, notamment sur les rénovations des stades et la construction de nouvelles enceintes.



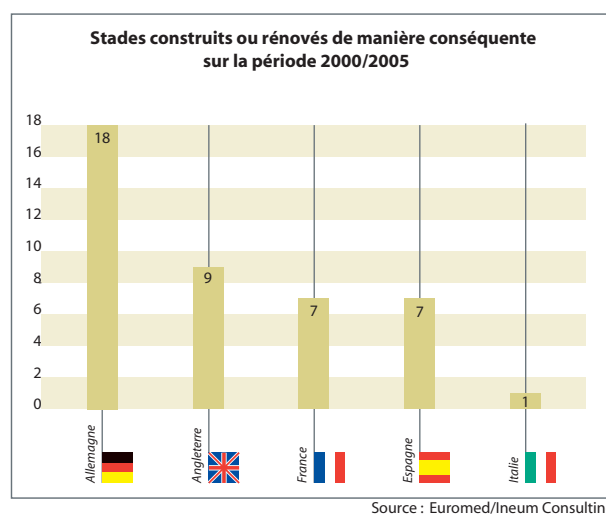
En effet, si la France était le championnat dont la moyenne de spectateurs avait le plus progressé entre la saison 1995/1996 et la saison 2004/2005 (+ 8 100 spectateurs de moyenne soit une augmentation de 61 %), la progression est moins soutenue depuis 2001 (la baisse provisoire de la moyenne de spectateurs entre 2001 et 2003 étant principalement due au passage à 20 clubs et à la rétrogradation de l'ASSE).



De nouveaux investissements dans les stades sont nécessaires, certains clubs étant limités dans leur progression par la capacité de leur stade et d'autres par un manque de modernité et de confort de leurs enceintes, ce qui place la France, notamment du point de vue de la capacité des infrastructures, dans une position médiane entre le groupe des grands championnats et le reste de l'Europe.



L'Allemagne a réussi en cinq ans un remodelage radical de son parc, avec douze stades construits ou rénovés pour la Coupe du Monde et six autres stades livrés parallèlement. Ces projets ont permis aux clubs allemands d'augmenter de manière spectaculaire les affluences moyennes (la barre des 40 000 spectateurs de moyenne a été atteinte en 2005/2006) et de développer tout autant les recettes VIP et les recettes commerciales (« naming rights », espaces publicitaires, séminaires...).



Le championnat anglais, qui se caractérise par le taux de remplissage et le prix moyen par billet les plus élevés d'Europe, investit de manière récurrente dans ses stades depuis de nombreuses années. Son parc de stades a lui aussi été rénové à 50 % sur la période récente (sur 10 ans).

La France et l'Espagne ont réalisé des investissements dans un certain nombre de stades mais ils concernent majoritairement des stades de capacité inférieure à 35 000 places.

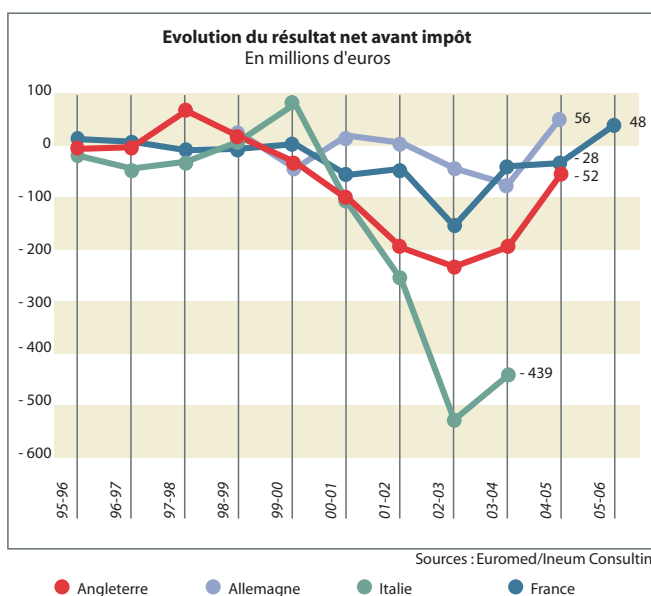
Les stades italiens restent pour leur part très en retrait d'un point de vue qualitatif, aucun projet de stade moderne n'ayant réellement abouti.

**UN PARC DE STADES RÉNOVÉ À 50 %
EN 5 ANS POUR L'ALLEMAGNE ET EN 10 ANS
POUR L'ANGLETERRE**



LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE ONT RÉUSSI À LIMITER LES PERTES
DANS UN CONTEXTE OÙ LE FOOTBALL EUROPÉEN A PERDU BEAUCOUP D'ARGENT

Le football français a la chance de pouvoir attaquer cette étape cruciale de son développement en bonne santé financière. Le travail de la DNCG lui a permis de se positionner, avec l'Allemagne, comme le bon élève européen en la matière (à l'inverse de l'Italie qui reste en difficulté malgré les baisses de salaires enregistrées ces dernières années).



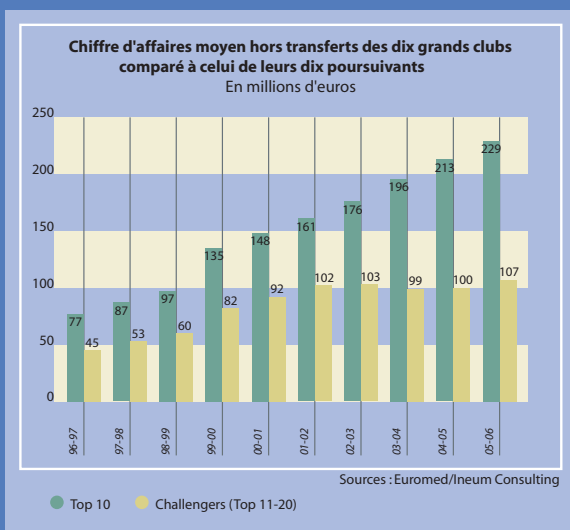


Les clubs français et la Ligue des Champions

Le budget moyen des clubs français engagés en Ligue des Champions reste environ 2 fois inférieur à celui des représentants des championnats allemands, anglais, espagnols et italiens. On observe également la polarisation du secteur autour d'une dizaine de très grands clubs. L'écart se creuse entre ces « grandes marques » du football et leurs concurrents. Le chiffre d'affaires moyen des dix plus grands clubs est désormais d'environ 230 millions d'euros, soit plus du double du chiffre d'affaires moyen des dix poursuivants. En

trois ans, les recettes des clubs leaders ont augmenté de 30 % tandis que celles de leurs principaux concurrents stagnaient (+ 4 %). Ces dix clubs majeurs font tous partie des quatorze premiers à l'indice UEFA et monopolisent les huit premières places.

Toutefois, la stagnation des recettes des challengers offre des perspectives aux clubs français qui poursuivent eux leur croissance et progressent dans cette hiérarchie économique des challengers. L'Olympique Lyonnais s'est ainsi installé en 2005/2006 à la 11^e place au classement européen des chiffres d'affaire et d'autres clubs français pourraient rentrer dans le Top 20 au cours des prochaines années.



Des éléments de prospective

Perspectives pour la saison 2006/2007

La saison 2006/2007 devrait, d'après les budgets prévisionnels transmis par les clubs, également présenter des résultats bénéficiaires tant en Ligue 1 qu'en Ligue 2.

La poursuite de la consolidation de la situation financière des clubs devrait permettre à certains projets et/ou investissements de se poursuivre (construction de stades, achats de joueurs...).

La saison 2006/2007, va marquer une étape importante dans le financement des clubs, avec pour la première fois en France, un club de football professionnel coté sur un marché boursier.

La maîtrise des charges, notamment salariales, devrait perdurer alors qu'une bonne visibilité sur les ressources issues des droits TV est garantie cette saison (droits TV Ligue 1, performances des clubs français en Ligue des Champions).

Les affluences dans les stades continuent leur progression : à la trêve 2006/2007, plus de 4 millions de spectateurs avaient pris le chemin d'un stade de Ligue 1 Orange et plus de 1,2 millions en Ligue 2 Orange. Avec 21 641 spectateurs en moyenne, la Ligue 1 conforte sa place de troisième en taux de remplissage à l'échelon européen (derrière l'Allemagne et l'Angleterre).

- Les matches de Ligue 1 continuent à enthousiasmer les téléspectateurs : après 25 journées, les audiences du match diffusé le dimanche soir sur Canal+ sont en progression de 10 % par rapport à la saison précédente.
- La fréquentation du site internet LFP.fr ne cesse d'augmenter de manière spectaculaire : le nombre de visites a été multiplié par 3,6 en un an, pour atteindre 850 000 en Janvier 2007. Et le lancement en 2007 de la version anglaise « frenchleague.com » œuvre pour une exposition maximale de nos compétitions.

Perspectives de développement pour les prochaines saisons

Les stades : un enjeu crucial pour la compétitivité des clubs français

La famille du football professionnel français a dressé depuis quelques années le constat du caractère parfois obsolète et peu convivial du parc de stades de notre pays. Les projets de stades sont donc le grand chantier des prochaines années et la réussite de ces projets sera clé pour la compétitivité du football français au niveau européen.

Pour combler le retard pris sur les pays les plus novateurs (Allemagne, Pays-Bas, Angleterre), onze projets de construction de stades ont vu le jour en France. Ces projets sont bien entendus à des degrés d'avancement variés mais s'ils étaient amenés à tous se réaliser ce sont plus de 1 milliard d'euros qui seraient ainsi investis au cours des prochaines années. Les projets de Lille et Lyon (entre 250 et 300 millions d'euros pour chacun d'eux) apparaissent comme les plus ambitieux, mais de nombreux autres clubs semblent sur le point d'enclencher une dynamique positive et de se donner les moyens de développer leurs recettes billetterie et VIP, mais aussi leurs recettes commerciales (« naming rights », espaces publicitaires, séminaires...).

Pour enclencher cette nouvelle phase de développement des stades, les clubs et les villes pourront bénéficier des nouvelles dispositions légales telles que les PPP (Partenariat Public Privé) et les baux emphytéotiques. Une étroite coopération entre les clubs, les collectivités locales et les établissements financiers semble essentielle à la réussite de cette entreprise de modernisation. Le stade est en effet un élément constitutif du patrimoine architectural d'une ville mais doit aussi devenir une source de revenus pour le club afin de permettre à ce dernier de se développer sur la durée.



La reconnaissance des spécificités du sport au niveau européen

La LFP s'est engagée depuis de nombreuses années pour faire reconnaître la spécificité du sport au niveau européen, notamment en matière de protection de la formation ou de contrôle de gestion des clubs.

L'Union européenne a récemment mis en œuvre une étude indépendante traitant de la spécificité du sport dans le droit européen en général, utilisant le football européen comme cas d'école.

L'étude, publiée en octobre 2006, sous la direction de José Louis Arnaut, est le fruit du travail de nombreux experts techniques en Europe et a reçu le soutien de l'ensemble des institutions européennes.

Elle reconnaît notamment la nécessité d'une approche politique du modèle sportif européen, particulièrement dans le football et soulève la question des mesures concrètes à mettre en œuvre pour que la spécificité du sport soit prise en compte par le droit européen.

L'étude rejoint en de nombreux points les positions de la LFP, notamment pour la mise en place :

- d'une procédure d'octroi de licences aux clubs de football afin de mieux contrôler leur gestion financière et commerciale (pour légitimer le licensing UEFA et le contrôle de gestion européen) ;
- de la commercialisation centralisée des droits (en particulier ceux relatifs aux médias) conformément à des principes définis par la Commission européenne ;
- d'un système européen de réglementation des transferts de joueurs, conformément aux principes convenus avec la Commission européenne le 5 mars 2001 ;
- d'un système de maintien de l'équilibre des compétitions par le biais d'un contrôle des coûts (et notamment des coûts salariaux).

Il faut toutefois s'attendre à ce que la Commission, face à la demande de « spécificité » en faveur du sport, rappelle qu'elle fonctionne à l'intérieur du cadre des traités actuels. Notre détermination devrait être de nature à cependant faire évoluer les esprits et les textes en notre faveur.



Sur le volet de la protection de la formation, l'étude évoque la mise en place « d'un système visant à encourager la formation locale des joueurs, basée sur l'obligation pour tous les clubs de disposer d'un certain nombre de joueurs formés localement au sein de leurs effectifs et de respecter des limites à l'effectif total des clubs ».

Ce souhait rejoint l'actuel projet de l'UEFA qui fixera à huit, à partir de 2008/2009, le nombre minimum des joueurs formés localement sur une liste limitée à vingt-cinq joueurs. Au minimum quatre joueurs devront avoir été formés au club. Un joueur sera considéré comme formé au club/localement s'il a passé au

moins trois ans au club/dans un club du pays entre quinze et vingt-et-un ans. Cette évolution engendre la nécessité de conserver au sein des clubs une certaine forme de formation mais la LFP souhaite que l'Europe et l'UEFA aillent plus loin pour pouvoir garantir la préservation de la formation à la française.

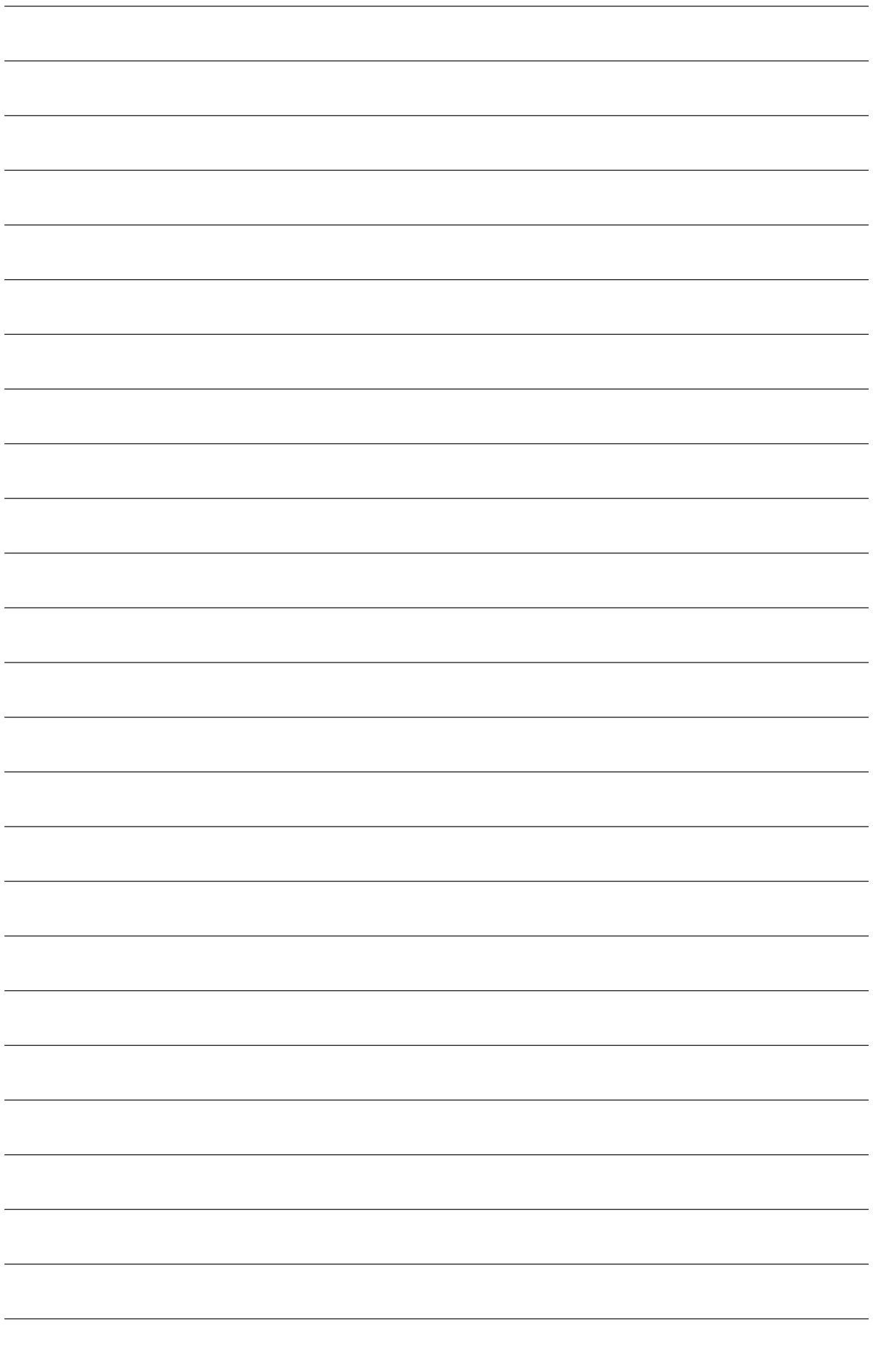
Le rapport du Parlement européen sur « l'avenir du sport professionnel » a été adopté à une très large majorité par la Commission Culture du Parlement européen. Il centralise les 4 rapports pour avis des autres commissions parlementaires, dont celui présenté par Monsieur Jean-Luc Bennahmias, voté en Commission Emploi et Affaires Sociales. Il met également l'accent

sur la formation des joueurs et propose la création d'un organisme indépendant de transparence financière, qui veillera à la santé financière de l'ensemble des clubs européens professionnels. On notera parmi les autres propositions : la certification européenne des agents de joueurs, la lutte contre le racisme et la discrimination, la lutte anti-dopage ou encore la préservation de la santé des joueurs avec un suivi longitudinal effectué par des médecins indépendants. Ce rapport sera certainement voté au mois de mars en séance plénière à Strasbourg par l'ensemble des parlementaires européens.

Mais ce sont les réponses apportées par le Livre Blanc sur le rôle du sport en Europe, dont l'adoption par la Commission européenne est prévue pour la fin du premier semestre 2007, qui seront les plus attendues.

Un retour à la compétitivité

Le football français s'est récemment montré plus compétitif qu'au début des années 2000. Les performances européennes des clubs français seront particulièrement attendues au cours des prochains mois, puisqu'elles pourraient permettre au championnat de France d'intégrer le podium des championnats européens à l'indice UEFA à l'horizon 2008, ouvrant la Ligue des Champions à un nouveau club français et renforçant son image à l'international.





Vous êtes supporter,
nous aussi.

Ligue de Football Professionnel

6, rue Léo Delibes
75116 Paris
Tél. : 01 53 65 38 00

www.lfp.fr